



Affaire 01-010426

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 février 2026

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 26 mars 2026 et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **24**

Absents : 04

Procurations : 01

Total des votes : 24

Secrétaire de séance : Mhedi MAURER



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE-DES-PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 01 AVRIL
2026

L'an deux mille vingt-cinq le **01 AVRIL** à **DIX-HUIT HEURES** le Conseil municipal de La Plaine-des-Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS :

PAYET Johnny Maire
FAUSTIN Jean Yves 1^{er} adjoint
IGOUBE Sabine 2^{ème} adjointe
DAMOUR Jean Claude 3^{ème} adjoint
THIBURCE Héliette 4^{ème} adjointe
RIVIERE Alain 5^{ème} adjoint
DALLEAU Gina 6^{ème} adjointe
PAYET Mickael 7^{ème} adjoint
LEFLEM Bernard Conseiller Municipal
MAILLOT Béatrice Conseillère Municipale
JULIE Willy Conseiller Municipal
BERGAMME Henriette Conseillère Municipale
FONTAINE Wilfrid Conseiller Municipal
PROBST Emmanuelle Conseillère Municipale
FOSSY Bernard Conseiller Municipal
LAURET Blandine Conseillère Municipale
JUSTINE Victorien Conseiller Municipal
PARIEL Myriam Conseillère Municipale
DIJOUX François Conseiller Municipal
BOYER Annie Claude Conseillère Municipale
MAURER Mhedi Conseiller Municipal
CANDASSAMY Emilie Conseillère Municipale
AZOR Frédéric Conseiller Municipal
BALASSY Reine Claude Conseillère Municipale

ABSENT(S) :

MOGALIA Méliissa 8^{ème} adjointe
ARZAL Sophie Conseillère Municipale
JISTA Elian Conseiller Municipal
ROCHETAING Roselyne Conseillère Municipale

PROCURATION(S) :

ALBUFFY Sonia Conseillère Municipale à PAYET Johnny

Publicité faite le 08/04/2026

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20260403-DCM01-010426-DE
Date de télétransmission : 03/04/2026
Date de réception préfecture : 03/04/2026

Affaire 01-010426

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 février 2026

Présentation générale et contexte

Entendu l'exposé du maire, il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 18 février 2026.

Le procès-verbal est joint en annexe.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés et **1 abstention** (Frédéric AZOR),

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 février 2026,
- **AUTORISE** le Maire, ou en son absence l' élu délégué, à effectuer les démarches y afférentes.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,

Johnny PAYET



PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DANS SA SÉANCE
DU 18 FÉVRIER 2026

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1ère adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2ème adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3ème adjointe – Gina DALLEAU 5ème adjointe – Jean-Claude DAMOUR 6ème adjoint – Marie-Hélène THIBURCE 7ème adjointe – Joan DORO conseiller municipal – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline CLAIN conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Emilie NALEM conseillère municipale – Sophie ARZAL conseillère municipale – Mélissa MOGALIA conseillère municipale – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

ABSENT(S) : Érick BOYER conseiller municipal – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Yannick BOYER conseiller municipal

PROCURATION(S) : Néant.

Le nombre de présents est de 21 à l'ouverture de la séance du Conseil municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE : 18h05

Le Maire prend connaissance des procurations déposées en séance.

Puis le Maire propose de nommer M. JUSTINE Victorien en qualité de secrétaire de séance et lui demande de bien vouloir procéder à l'appel.

Le quorum est constaté.

L'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

RUBRIQUES
Affaire 01-180226 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 novembre 2025
Affaire 02-180226 Convention-cadre 2026-2028 de gestion de service « eaux pluviales urbaines » conclue entre la CIREST et la commune de La Plaine-des-Palmistes – autorisation de signer
Affaire 03-180226 Travaux de restructuration des espaces publics du Cœur de Ville – Délibération d'autorisation d'emprunt avec la Banque des Territoires - Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 1 600 000 € (un million six cent mille euros) consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement du réaménagement du Cœur de Ville porté par la commune de La Plaine-des-Palmistes dans le cadre du programme Petites Villes de Demain
Affaire 04-180226 Partenariat avec Le Lions Club Plainois - Dons d'ouvrages pédagogiques des écoles et d'ouvrages pour enfants, adolescents et adultes de la médiathèque Paulette Pégou à destination de Madagascar
Affaire 05-180226 Règlement Local de Publicité - Arrêt du projet de Règlement Local de Publicité (RLP) et bilan de la concertation
Affaire 06-180226 SPL Energies Réunion – Modification des statuts de la SPL, y compris pour la réduction du nombre de sièges au Conseil d'administration de la SPL Energies Réunion et la modification de l'objet social
Affaire 07-180226 Tableau des emplois et des effectifs – Création d'emplois et mise à jour
Affaire 08-180226 Mutation foncière – Validation des avenants n°1 aux conventions opérationnelles d'acquisition foncière et de portage n°06 22 06- n°06 14 02- et N°06 14 03, entre la commune et l'EPFR
Affaire 09-180226 Récapitulatif des marchés attribués depuis le 27 novembre 2025 et délégations d'attribution du Conseil municipal au Maire / Compte-rendu des décisions prises par le Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 relatifs aux délégations qu'il détient de l'assemblée délibérante pour la période de novembre 2025 à mi-février 2026
Questions Diverses

Ce procès-verbal retranscrit littéralement les interventions.

--ooOoo--

Préambule :

M. le Maire : Avant tout, je vais vous demander une petite minute de silence pour notre camarade qui nous a quitté, Josian. Tout le monde connaissait. C'est quelqu'un qui a travaillé pour la collectivité. On était tous un peu surpris du départ de Josian qui a laissé un grand vide dans cette collectivité puisque c'était une personne appréciée, autant dans le service technique que dans le service administratif, dans toute La Plaine-des-Palmistes.

Mme Héliette THIBURCE : Aussi pour Monsieur CHAMBINA, agent de la collectivité.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : M. CHAMBINA.

M. le Maire : M. CHAMBINA et bien sûr, toutes les autres personnes qu'on connaît à La Plaine-des-Palmistes qui nous ont quitté depuis quelques temps puisqu'on a constaté que, pratiquement toutes les semaines, on a un départ vers le paradis à La Plaine-des-Palmistes. Merci beaucoup.

M. Joan DORO : M. le maire, si vous me le permettez, chers collègues élus, si vous me le permettez également, pour certains d'entre nous, ce soir, ce sera le dernier Conseil municipal de cette mandature. Je souhaiterais faire un petit discours, cela ne va pas durer longtemps, si vous me le permettez, en début de séance.

M. le Maire : Très bien M. DORO.

M. Joan DORO : Merci beaucoup. M. le maire, mesdames et messieurs les membres du Conseil municipal, chers collègues élus, M. le directeur général des services très estimé Steven BAMBA, mesdames et messieurs agents dévoués de notre collectivité, mesdames et messieurs chers amis de La Plaine, ces cinq dernières années ont été, pour moi, bien plus qu'un mandat. Elles ont été une aventure humaine faite de rencontres, d'échanges, de défis et surtout d'un engagement profond pour notre commune, La Plaine-des-Palmistes. J'ai eu l'honneur de servir en tant que 4^{ème} adjoint au maire, avec des responsabilités importantes : le service technique, le suivi et la conduite des opérations, l'aménagement du territoire, le suivi des ERP (Établissement Recevant du Public), la direction du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) ainsi que des missions auprès du Sidélec et de la SPL Énergie Réunion. Au milieu de l'année dernière, j'ai fait le choix de ne pas me représenter aux prochaines élections municipales. Et à la fin de l'année dernière, pour des raisons qui me sont personnelles, j'ai fait le choix de demander le retrait de mes délégations puis de démissionner de mon poste de 4^{ème} adjoint au maire. Pour moi, c'est ainsi une page qui se tourne, mais je ne referme pas le livre de mon engagement ni de mon attachement à la vie politique. Durant ces années, j'ai essayé d'être un élu proche des gens, accessible, à l'écoute, présent sur le terrain. J'ai essayé d'agir avec sincérité, avec bon sens et avec la volonté constante de faire avancer notre commune sans nuire à qui que ce soit. La piscine municipale, les radiers transformés en ouvrage d'art, le réaménagement des voies communales, la médiathèque, la réhabilitation du stade, la remise en conformité de l'église sont des exemples que j'ai porté pour la municipalité. La construction du nouveau collège Gaston Crochet, la réhabilitation de la RD55 portée par le Conseil départemental, le réaménagement des voies circulatoires de la RN3 porté par la Région Réunion ne sont pas seulement, à mon sens, des réalisations techniques, ce sont des projets pensés pour améliorer le quotidien des palmyriens. Ce soir, je siége pour la dernière fois en tant que conseiller municipal. C'est forcément, pour moi et pour d'autres, un moment particulier, chargé d'émotions. Je voulais le préciser, dans ce Conseil municipal, que je comprends parfaitement que ma proximité avec plusieurs candidats aux municipales de 2026 peut susciter des interrogations. Mais, voyez-vous, j'ai toujours pensé que l'honnêteté se prouve dans les actes et que l'expérience n'a de valeur que si elle se partage. Un peu comme l'a dit Mahatma Gandhi : « le meilleur moyen de se trouver est de se perdre au service des autres ». Ce soir, je veux surtout dire merci. Merci aux agents communaux qui font vivre le service public chaque jour, souvent dans l'ombre. Merci aux partenaires, aux associations, aux entreprises locales qui participent à faire avancer notre territoire. Merci à l'ensemble des élus avec qui j'ai travaillé, parfois avec des visions et des interprétations différentes, mais toujours avec la volonté d'agir pour l'intérêt général. Et merci, sincèrement, à la population pour votre confiance, pour votre accueil sur le terrain, pour vos paroles, parfois critiques, souvent encourageantes mais, toujours utiles. Je pars, aujourd'hui, avec beaucoup de souvenirs, beaucoup de fierté et surtout, beaucoup de reconnaissance parce qu'au fond, pour moi, un mandat ce n'est pas seulement des dossiers ou des projets, ce sont des visages, des histoires et des moments partagés. Je quitte une fonction, mais je ne quitterai jamais l'engagement de notre commune car servir l'intérêt général n'est pas une fonction, c'est une conviction qui reste pour la vie. Et à tous, je vous dirai peut-être en 2032. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci Joan. Est-ce que d'autres élus voudraient prendre la parole ?

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Non. Nous passons aux questions diverses, comme d'habitude, la présentation.

M. le Maire : D'accord. Dans notre majorité, il n'y a personne qui veut prendre la parole ?

M. Mickaël PAYET : Si, M. le maire. Comme je l'avais dit à Jean-Claude tout à l'heure, moi aussi j'ai un discours. M. le maire, moi je voudrais aussi, comme Joan, peut-être moins long et moins politique, remercier. Tout d'abord, vous, M. le maire, merci de m'avoir fait confiance pendant ce mandat. Pour moi, c'était un premier mandat politique en tant que conseiller. Merci de m'avoir permis d'aller représenter La Plaine-des-Palmistes dans tous ces Conseils d'administration, dans toutes ces SPL. Même un petit conseiller. On a bien vu que là, c'était un conseiller qui représentait vraiment La Plaine. Je voudrais, aussi, remercier M. le directeur général des services. Merci Steven. Même quand tu étais en congé, j'ai eu quelqu'un au bout du fil pour répondre à mes interrogations avant d'aller dans un Conseil d'administration ou dans une réunion technique. Je voudrais, aussi,

remercier tous les agents, tous les directeurs de service. À chaque fois que j'ai poussé la porte pendant ces six ans, j'ai toujours eu une réponse à ma question, qu'elle soit négative ou positive. Je voudrais remercier, aussi, l'ensemble des collègues de la majorité pour le travail que vous avez fait. Bien souvent, je vous ai jaloué parce que je me suis dit : « Comment ils avancent ? Comment ils travaillent ? Est-ce que je ne suis pas un peu à la traîne par rapport à eux ? ». Mais non. On a pu, ensemble, bien mener ce mandat. Pour finir, merci à l'opposition d'avoir fait votre travail de l'opposition. Au début, deux groupes et à la fin, trois groupes. Pendant ces Conseils, M. le maire, on a fait des Conseils municipaux non pas de chiffonnier comme j'ai pu le voir quand j'étais dans l'Hexagone. La parole a été accordée à tout le monde, à tous ceux qui voulaient parler. À ma connaissance, il n'y a eu qu'un seul petit incident, j'étais absent. Mais sinon, à part cela, tout s'est bien passé. Messieurs dames, je vous remercie beaucoup. Comme on dit, la campagne politique est ouverte. Je souhaite à tous ceux qui se présentent, déjà bravo de vous présenter là-dessus. Bonne campagne à vous. Et encore une fois, comme je vous ai dit, on va mener chacun son combat. En politique, j'ai appris que tous les coups sont permis, même les coups bas. Donc, messieurs, mesdames, préparez-vous à donner des coups, mais aussi, préparez-vous à en recevoir. Bonne campagne à tous et je vous remercie.

M. le Maire : Merci beaucoup, cher collègue.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Comme d'habitude, j'annonce quelques questions diverses. J'aurais quatre points importants, à mon sens. Le 20 décembre est un jour férié, chômé et payé, célébrant l'abolition de l'esclavage à La Réunion. Vous avez fait travailler le personnel de la médiathèque le 20 décembre 2025. Quelle en est la raison ? Et pourquoi avez-vous bafoué le principe sacré de ce jour férié en ne respectant pas le droit ? Deuxième point. Un sujet qui alimente, à foison, les conversations en cette période électorale, celui des chemins bitumés à la veille des élections. Quel est le montant de l'enveloppe Garance qui vous a été octroyé ? Et pourquoi le Conseil municipal n'a-t-il pas été sollicité pour donner son avis sur ce dossier qui sent le goudron électoral ? Pourquoi n'avez-vous pas tenu compte de l'alerte faite par votre adjoint avisé portant sur le choix de telle ou telle voirie ? Troisième point. Votre projet d'hôtel à ciel ouvert portant sur un objectif ambitieux de 500 bungalows a disparu des radars. Pourquoi ? Ce sujet sera-t-il abordé dans les prochaines semaines ? Le dernier point. Nous avons été éberlués en consultant la presse de ce mardi sur un sujet grave. Deux jeunes filles palmyraines, allant au lycée, à Saint-Benoît, auraient, je dis bien auraient, subi des attouchements de la part d'un chauffeur de bus. Le rectorat classe le dossier au niveau 3. C'est-à-dire, pour nous, alerte rouge. Et c'est remonter jusqu'aux différents ministères. Sur cette question, il y a présomption d'innocence, obligatoirement. Mais, nous constatons des manquements graves d'alerte au niveau de la Cirest. Nous avons deux représentants à la Cirest, Mme ALBUFFY, que nous connaissons bien, et vous-même, M. le maire, vous êtes à la Cirest. Ce sont des enfants de notre commune qui sont concernés et vous ne dites rien. Aucune empathie de votre part face à ces enfants déboussolés, des familles complètement surprises et abandonnées. Quelle est la raison de ce silence qui s'apparente, à mon sens, à un silence complice avec le staff de la Cirest ? Vous portez là, à mon sens, une lourde responsabilité. J'attends, avec une certaine impatience, vos réponses à ces quatre points. Merci.

M. le Maire : Enfin la fin d'un mandat où on a su mener des débats avec sourire, confiance et sans agitation, comme le précisait notre camarade Mickaël. Les questions diverses, on le fera à la fin de ce Conseil. Mais bon, j'aimerais dire que je ne sais pas. On verra comment il faudra répondre, tout en restant dans le respect. La dernière séance de ce mandat devrait être exemplaire, comme toutes les autres séances qui ont été faites à La Plaine-des-Palmistes. Merci beaucoup. J'ai aussi connaissance, puisque tout le monde a connaissance qu'il y a pas mal d'élus, autant de l'opposition, de personnes de la majorité, qui ont décidé d'arrêter, chacun pour ses causes. Donc, je voudrais les remercier pour leurs engagements, pour La Plaine-des-Palmistes. Et puis, bien sûr, remercier aussi tous les élus qui veulent continuer le travail et remercier, entre parenthèses, tous les élus, quand je dis « élus », j'enlève carrément l'opposition parce que c'est quelque chose qui ne me plaît pas trop. On est tous des élus. On doit travailler pour La Plaine-des-Palmistes. Donc, comme le disait notre ami Mickaël, il y a un petit match, on le fait. Il y a des hauts et des bas. Mais, quand ce match sera terminé, comme on l'a fait pour 2020, il faut travailler pour La Plaine-des-Palmistes. La Plaine-des-Palmistes était, quand même, le village regardé de toute La Réunion puisque c'était toujours agité. On est arrivé à mettre du calme et je vous remercie, mes chers collègues. S'il n'y a plus personne qui veut faire un petit mot qui sort du fond du cœur, on peut démarrer. Et juste avant, je vais vous demander la possibilité de rajouter deux affaires. Une affaire de mutation foncière et une affaire sur le compte-rendu des délégations du maire.

À l'unanimité, les deux affaires sont ajoutées à l'ordre du jour.

--ooOoo--

Affaire 01-180226

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 novembre 2025

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés et 5 abstentions (Frédéric AZOR, Joseph Luçay CHEVALIER, Micheline CLAIN, Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Jean-Yves VACHER),

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 novembre 2025,
- AUTORISE le Maire, ou en son absence l'élu délégué, à effectuer les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 02-180226

Convention-cadre 2026-2028 de gestion de service « eaux pluviales urbaines » conclue entre la CIREST et la commune de La Plaine-des-Palmistes – autorisation de signer

Observations :

M. Jean-Yves VACHER : M. le maire, si j'ai bien compris et j'espère avoir bien compris, ce qu'on nous demande simplement, c'est de voter une prolongation du délai de 2026, qui n'était pas tenable, à 2028, qui, à mon avis, ne sera pas mieux tenu parce que l'ampleur de la tâche, c'est un petit peu le rocher décisif. On va le rouler, on va le rouler. A-t-on des cartes hydrauliques à La Plaine ? A-t-on des cartes orographiques à La Plaine ? A-t-on les eaux souterraines par où elles passent et par où elles ne passent pas ? Que ce soit aussi bien en urbain qu'en rural, parce que, de toute façon, nous allons, maintenant, avec le changement climatique, à une augmentation des volumes d'eau à capter, en particulier aux périodes les plus sensibles et qui sont, souvent, des périodes catastrophiques. Donc, il va y avoir intérêt à ce que le travail soit correctement mené et qu'à la clé, la Cirest, pour la partie qui est la sienne, la fasse. Et d'après ce que j'ai compris, le reste va échouer à la mairie. Ce sont aussi des sommes importantes qui vont être engagées, à minima. Est-ce que j'ai bien compris ?

M. le Maire : Exactement.

M. Jean-Yves VACHER : Merci.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Je complète les propos de mon collègue M. VACHER. La gestion des eaux pluviales, je retrace l'introduction que nous avons dans notre dossier. Elle comprend la collecte, le transport, le stockage et le traitement des eaux pluviales en zones urbanisées et à urbaniser, zones U et AU, en dehors du réseau d'eau potable et des eaux usées, si j'ai bien compris. Depuis 2019, rien ou très peu n'a été fait, sinon, un état des lieux approximatif sans budget annexe obligatoire. On parle d'une mutualisation des services et d'un partage de compétence entre la Cirest et les communes, dont la nôtre, qui ne peut se faire en l'état actuel de ce dossier. Nous avons mutualisé, nous, nos services avec la Cirest dans la compétence eau potable. Et c'est la CISE qui a ramassé le pactole sans que nous, administrés et élus, on soit averti. Ce dossier me fait penser également au dossier SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), sous l'ancienne mandature. On nous demandait de 40, voire 90 jusqu'à 150 €, un prestataire qu'on devait verser pour contrôler nos fosses septiques. Je ne sais pas si tout le monde s'en souvient. Dossier enterré par la suite. Comme l'a dit notre collègue M. VACHER, je crains que ce dossier en prenne le même chemin, la mission d'étude préalable menée par la Cirest n'étant pas arrivée à son terme. Merci.

M. Jean-Yves FAUSTIN : Merci de m'accorder la parole, M. le maire. Je voudrais juste poser une question à M. le directeur général des services. C'est le sachant administratif de la collectivité. Donc, si j'ai bien compris, par rapport au transfert de compétence issu de la loi NOTRe du 07 août 2015, qui comporte plusieurs dispositions, dont le transfert de compétences de la gestion de l'eau aux intercos par la notification du 03 août 2018. C'est bien cela ? Donc, pour revenir en régie communale, comment on fait, M. le DGS ? Puisque j'ai cru voir, ici et là,

que certains voudraient revenir à une gestion communale, une gestion de l'eau sous l'égide de la régie communale. C'est possible ? Il faut changer la loi, non ?

M. Steven BAMBA : Je vais tenter de répondre autant à l'intervention de M. SAINT-LAMBERT et votre intervention, M. FAUSTIN.

M. Jean-Yves FAUSTIN : Merci, M. le DGS.

M. Steven BAMBA : J'étais présent dans une autre commune lorsque ce transfert de compétences a été organisé. Et dès le départ, le parti pris par la Cirest a été d'exclure la gestion des eaux pluviales du périmètre. Ce qui fait que l'eau potable, l'assainissement et l'assainissement non collectif ont bien été transférés au 1^{er} janvier 2020, non sans mal dans certaines communes. Par contre, c'est vrai que la gestion des eaux pluviales, il n'y a jamais eu de mobilisation de crédits de la part de la Cirest sur cet aspect, avant que les communes surtout, reviennent monter au créneau parce qu'aujourd'hui, la loi est claire, elle prévoit que cette gestion des eaux pluviales soit faite par l'intercommunalité. Heureusement, il y a une possibilité qui a été ouverte, aujourd'hui, par la loi engagement et proximité de 2019, qui permet de déléguer la gestion de la compétence. C'est-à-dire que la Cirest reste responsable, mais elle peut déléguer aux communes le soin de gérer ces compétences. Si cette convention passe, aujourd'hui, devant cette assemblée, c'est pour autoriser la poursuite de ce qui est fait de facto depuis le 1^{er} janvier 2020, parce qu'il y a eu de nombreux ouvrages, dont certains qui ont été cités par M. DORO, qui ont intégré la gestion des eaux pluviales et de fait, ce sont les communes qui continuent de gérer ces opérations, sans vraiment, avoir une vraie compétence, en tout cas, écrite. Donc, là, cela permet de sécuriser cet exercice. Je rejoins partiellement la remarque de M. SAINT-LAMBERT sur le retard qui est pris et le risque de retard, encore, parce que c'est vrai qu'on nous avait annoncé, il y a deux ans, que cela aboutirait en ce début d'année 2026. Finalement, cela n'a pas pu être fait. Et pour certaines opérations, notamment le logement social, cela nous a porté préjudice en matière d'autorisation de loi sur l'eau. On espère, aujourd'hui, qu'on arrivera à trouver la bonne voie. À titre très personnel, je pense que cette compétence de gestion des eaux pluviales ou urbaines sera compliquée à délimiter, entre ce qui relève de l'urbain et du rural, notamment sur un territoire comme La Plaine. Vu l'expérience qu'on a déjà aujourd'hui pour la gestion de certains ouvrages et aussi des documents de planification qui sont assez précis, ce sera intéressant de continuer cette délégation de gestion de la compétence, parce que, tout simplement, je pense qu'on sera les plus à mêmes, en termes de subsidiarité, à exercer la responsabilité. Mais, le propos n'engage que moi. Mais, effectivement, si on souhaitait revenir à une gestion complète, sous la responsabilité unique de la commune, il faudra une évolution de la loi.

M. le Maire : Tu n'as pas parlé de l'eau potable.

M. Steven BAMBA : Si, j'ai répondu. Effectivement, la loi a englobé les trois compétences. Et pour revenir à une gestion complète de l'ensemble de ces compétences ou d'une partie, comme le dit l'article de loi qui a été reproduit à l'identique dans le rapport, il faudrait une évolution de la loi.

M. le Maire : Très bien. Il faudra commencer à écrire au Président de la République et voir aussi tous nos élus qui siègent dans l'Hexagone pour recommencer tout cela, peut-être pour faire à une ou deux personnes. Je ferai une petite précision sur cette problématique de l'eau pluviale. Nous, La Plaine-des-Palmistes, cela nous a mis en panne. En deux mots, tous les logements sociaux qui devaient démarrer au début de cette année, vers avril/mai 2025, n'ont pas pu se faire puisque, vous avez compris, il y a un vide juridique entre la Cirest et la commune. On ne savait pas qui pouvait avoir cette compétence. Donc, la DEAL (Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), sur chaque permis de construire, permis de construire déjà accordé, ensuite, il y a la petite loi sur l'eau où les entreprises devaient prendre attache pour pouvoir avoir les autorisations d'envoyer l'eau pluviale récoltée des toits, et tout cela, dans les petits avaloirs qui existent sur les routes, comme nous on appelle « bann ti canal dann bord chemin ». (Traduction : « les petits canaux sur le bord du chemin ») (27min06). Donc, pour cela, il faut une autorisation. Ni la Cirest et ni la commune ne pouvaient le faire parce qu'on ne savait pas la compétence. Là, avec un travail mené à la Cirest, on est arrivé, en ce moment, à redéléguer cette compétence aux communes. On va, donc, pouvoir démarrer les chantiers des logements sociaux puisque, vous le savez, il y a 120 logements qui vont être construits. C'est dommage, on a environ un an de retard sur cette affaire. C'était pour vous expliquer, un petit peu, à ma manière, ce que c'est que cette eau pluviale qui s'appelle, aujourd'hui, la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations). Il n'y a pas de finance réelle sur cette affaire. Peut-être qu'à la Cirest, on avait voté un petit budget parce que l'eau doit payer l'eau, tout le monde le sait, pour pouvoir démarrer ces grands travaux. Il y a

eu une petite taxe qui s'appelle la taxe GEMAPI pour pouvoir, dès le départ, commencer à mettre deux administratifs pour travailler sur le projet. Mais, c'est un projet qui est très très lourd.

M. Jean-Yves VACHER : Une fois de plus, je vais ronfler en vieux républicain que je suis. On a affaire exactement à un projet fantastique, une magnifique usine à gaz. On ne sait pas où vont les gaz en tout cas, pondus à Paris par des ministères qui sont très compétents, peuplés de gens qui sont tout à fait à la hauteur mais qui sont complètement en décalage de phase parce qu'ils vivent à Paris et n'en sortent pas. Je continue et je ne m'en suis jamais caché avoir beaucoup de relations avec nos coins de campagne de métropole. Cela fait partie des éléments qui ont fait que 12 % de maires ruraux ne repartent pas cette fois parce que, quand on leur aura filer la compétence de l'eau dans tous les sens et après avoir tordu tous les tuyaux dans tous les sens, ils préfèrent abandonner. Cela pose un réel problème de représentation démocratique, parce qu'il y a des tas de communes où on risque de ne pas avoir de liste. D'autant que, maintenant, on a supprimé la proportionnalité pour les petites communes. Donc, il faut des listes et elles ne se font pas. Là, c'est un exercice tronqué de la démocratie par un manque de réflexion très simple. Merci.

Mme Sophie ARZAL : Bonsoir à tous. Juste une petite réflexion. Avant la loi NOTRe, effectivement, de 2017, cette compétence, au-delà de l'aspect budgétaire, elle était menée comment au sein des communes et de La Plaine-des-Palmistes ?

M. Steven BAMBA : De façon très disparate. Dans le diagnostic qui avait été mené à l'époque, aucune commune n'avait un budget annexe identifié, aucune ligne de dépense ne pouvait être isolée. C'est ce qui a entraîné cette exclusion de facto, dès le départ, par rapport au budget annexe d'eau, assainissement et assainissement non collectif qui, eux, étaient identifiables pour la gestion des eaux pluviales, qui, en fait, est une compétence qui a été créée par la loi NOTRe, finalement. Il n'y avait aucun élément pour pouvoir cibler les dépenses. Je ne sais pas si je réponds à votre question.

Mme Sophie ARZAL : Très bien. Partiellement. Mais, effectivement, je disais qu'en dehors de l'aspect budgétaire, la compétence, c'est-à-dire les actions qui sont décrites aujourd'hui, comment est-ce qu'elles se traduisaient dans une politique communale ? Au-delà de l'aspect budgétaire, c'est-à-dire vraiment dans le stockage, dans l'identification. Est-ce que c'était quand même quelque chose, puisque nous étions en régie, qui était réalisé partiellement ou pas du tout ?

M. le Maire : On était encore dans l'ancien système. Tout le monde construisait et envoyait l'eau où il veut et où il y avait une place. Donc, cela a toujours fonctionné comme cela. Et même aujourd'hui, comme on l'a compris, avec le réchauffement climatique, avec le nouveau PPR (Plan de Prévention des Risques) qui vient d'arriver, les inondations, et tout, on demande, maintenant ; on a constaté depuis plusieurs années ; qu'il faut une étude même pour des petits lotissements. Avant, on faisait un lotissement, il y avait une petite ravine derrière, tout le monde envoyait l'eau dedans. Cela passait comme cela au niveau du permis de construire. On n'avait pas vraiment besoin d'autorisation. Le maire accordait l'autorisation de faire dans ce sens. Après tous ces constats d'inondations, pas seulement à La Réunion, dans l'Hexagone et partout, c'est parce que tout le monde envoyait l'eau pluviale n'importe où et n'importe quand. Donc, quelquefois, il y avait des ravines ou des petits courants qui recevaient beaucoup trop et qui n'étaient pas prévus, cela déborde et fait des inondations. C'est pour cela que la loi a été mise en place. À partir de maintenant, on doit étudier, avoir une loi. Dès qu'on dépasse une dizaine d'habitants, c'est la loi sur l'eau. Donc, on a créé la GEMAPI pour pouvoir gérer cette situation.

Mme Sophie ARZAL : Merci pour ces précisions. J'avais bien compris le pourquoi la loi était là. Ce qui voudrait dire, M. le maire, que toutes les dernières constructions qui ont été réalisées sur notre territoire, donc, la gestion de l'eau pluviale n'a pas été prise en compte ?

M. le Maire : Non.

Mme Sophie ARZAL : Merci.

M. le Maire : Comme toutes les communes. Pas seulement à La Plaine-des-Palmistes. Comme dans toutes les communes. D'ailleurs, ce document est envoyé aussi dans toutes les communes de l'Est et aussi dans les autres communes de La Réunion, chacun dans leur communauté de communes.

Mme Joëlle DELATRE : J'aimerais savoir qui a la charge de l'entretien des ravines, qui, pendant les cyclones, quand même, constituent un danger ? Et parfois, les eaux ont des conséquences dramatiques dans les maisons, sur les terrains.

M. le Maire : C'est exactement ce qu'on vient de dire. Avant, c'était les communes, le maire, responsable. Et on avait avec l'État, tout le monde en a entendu parler, les plans PEC (Parcours Emploi Compétences) ravine, pour le nettoyage et tout cela. Ensuite, il y a eu le transfert. Ensuite, on a compris qu'il y avait un vide juridique et on ne savait pas qui allait le faire. C'est pour cela que les collectivités n'avaient plus le droit, pendant un certain temps, d'aller à la ravine. C'était fini. Mais, quand on a demandé à la Cirest de le faire, on n'avait pas les moyens, ils ont constaté qu'il n'y a rien qui suit derrière. Il n'y a pas de financement. Donc là, on renvoie la balle sur la collectivité et toujours sans moyens. Ce vide juridique a fait ce défaut pendant toute l'année 2025, voire depuis un petit morceau de 2024, où tout le monde a constaté que les ravines n'étaient plus entretenues. Et nous, avec le peu de moyens qu'on a et vu la quantité de ravines qu'on a, ici, à La Plaine-des-Palmistes, on n'a pas les moyens. Et je précise encore, en 2020, la commune de La Plaine-des-Palmistes était dotée d'environ 200 PEC. Aujourd'hui, on est à 60. Et le dernier message qu'on a reçu de la Préfecture, c'est année 2026, zéro PEC. Maintenant, qu'est-ce qu'on doit faire ? On ne sait pas. On attend. Comment on doit gérer notre budget de fonctionnement pour cela ? Parce qu'il faudra le faire. Il faudra trouver des solutions. En tout cas, toutes les communes sont, un peu, dans l'attente. Je pense, peut-être, que, par rapport à cette période d'élection, l'État a décidé de ne pas délivrer des PEC parce qu'il pense, peut-être, que cela va être utilisé de mauvaise foi. Mais, en tout cas, cela pénalise toutes les collectivités. Nous, aujourd'hui, on est, si je ne me trompe pas M. Damien, à 60 PEC. Et en 2020, c'était 200 PEC. Ce qui veut dire qu'il y a 140 familles mises par terre, pendant cette période. Une petite parenthèse, le maire ne décide pas du nombre de PEC (Parcours Emploi Compétences). Le maire ne décide pas du nombre de PEC. Je me trompe, M. Damien ?

M. Damien LEGROS : Non. On fait la demande.

M. le Maire : On demande et on nous donne s'il le faut. Enfin, s'ils ont. Aujourd'hui, on a bien compris que les maires en place ne montent pas au créneau parce qu'il y a la politique. Mais, les années précédentes, pratiquement tous les ans, tous les maires se réunissaient à la Préfecture pour demander de ne pas diminuer les PEC sur notre territoire.

M. Mickaël PAYET : M. le maire, même si on aurait les moyens en PEC, il faudrait aussi le personnel qualifié parce que, dans une ravine, on ne met pas n'importe qui et n'importe comment. On ne va pas à la débroussailluse, on ne va pas à la tractopelle. Mais, on va avec des gens qui savent utiliser un « coupe-coupe », un sabre comme on dit à La Réunion. Aussi, c'est pour ramasser tous les débris qui traînent dans les ravines parce que là, ce n'est plus que de l'envahissant, mais, c'est aussi, tous les sacs plastiques qu'on jette, quand on est citoyen non civilisé. Si on fait un état de nos ravines à La Plaine-des-Palmistes, je peux vous dire qu'il n'y a pas que de la mauvaise herbe là-dedans.

M. le Maire : Incivilité. Merci beaucoup.

Mme Sophie ARZAL : Merci de me donner la parole, M. le maire. Je crois, quand même, savoir que l'entretien des ravines, des cours d'eau, c'est de la responsabilité de l'État et non pas de la commune. Pour autant, effectivement, les berges sont de la responsabilité communale. Donc, à la question qui a été posée, c'est bien l'État qui, me semble-t-il, est responsable de l'entretien des ravines.

M. le Maire : Mais, il y a toujours aussi, ce vide juridique que personne ne comprend. Le fond appartient à l'État. Un côté appartient à la commune, l'autre côté appartient à l'ONF (Office National des Forêts). On ne sait pas trop comment tout cela a été monté, dans le temps. Malheureusement, on n'était pas des élus pour pouvoir défendre ces causes. Mais, il y a, quand même, nous, aujourd'hui, beaucoup de constats qui disent qu'il y a eu des prises de décision qui, aujourd'hui, font défaut. Donc, revenir en arrière, on ne sait pas comment cela va se passer. Je pense qu'à un certain moment, les élus qui seront en poste devront trouver des solutions pour remettre toutes ces erreurs qui ont été faites avant, pour pouvoir avoir une bonne gestion de nos collectivités.

Mme Sophie ARZAL : La vraie question c'est : qui est responsable ? Quand tout va bien, on ne se pose pas la question. Mais, en cas de catastrophe ou autre, qui est responsable ? Et pour les ravines, cela reste l'État, en tout cas, jusqu'à présent, telle que la loi a été votée.

M. le Maire : Ainsi, le PPR (Plan de Prévention des Risques) qui vient de finir sur La Plaine-des-Palmistes. Je précise toujours que le maire, sur le PPR, n'a pas de moyens, de forces pour empêcher de poser une zone rouge quelque part où l'État a décidé.

M. Frédéric AZOR : Bonsoir tout le monde. C'est vrai que depuis un certain nombre d'années, et vous avez raison, M. le maire, c'est que les inondations qu'on a, dans les sous-sols, dans les maisons ici, même un petit peu partout sur l'île, on n'a pas tenu compte de l'écoulement des eaux pluviales. C'est là où cela pose problème. Et ce sera, malgré tout, compliqué pour nous comme pour les autres communes. C'est pour cela que je ne suis pas intervenu sur ce dossier-là. En ce qui concerne l'eau potable, pour répondre à M. FAUSTIN, cette eau potable, c'est vrai qu'il y avait obligation de transfert de la commune vers l'intercommunalité. Mais, en 2024, les lois ont changé. Le Sénat a pu assouplir ces lois-là et avait redonné la main aux communes pour qu'elles puissent gérer elles-mêmes, et nous, on tombait dans ce cas-là. Mais, malheureusement, l'ancienne mandature avait pu demander des dérogations jusqu'à maintenant, donc M. Marco BOYER. Il aurait été souhaitable que notre mandature puisse prolonger ces dérogations malgré les obligations que nous avons. C'est pour cela que, même si on me dit que c'est impossible, j'entends, bien sûr que c'est impossible une fois qu'on a signé. Mais, je ne pense pas que ce soit aussi impossible que cela. Comme vous l'avez vu, peut-être pas forcément vous ici, mais, il y a des solutions pour en sortir aussi. C'est vrai que ce sera difficile, vous avez raison. C'est difficile de sortir de ce qu'on a signé. Mais, quand on sait qu'à l'arrière, l'eau qui nous appartient a été vendue à une multinationale, aujourd'hui, c'est une ressource naturelle qui était à nous. Aujourd'hui, elle ne nous appartient plus. C'est une multinationale qui vient faire des profits, pas seulement sur La Plaine-des-Palmistes, sur toute La Réunion maintenant puisque derrière les sociétés qui gèrent notre eau, que ce soit la CISE ou autre, vous avez la SAUR qui se trouve à l'arrière. C'est cela qui est, un petit peu, dommage.

M. Jean-Yves FAUSTIN : Sans vouloir m'étaler, pour rappel, comme vous venez de le préciser M. AZOR, le transfert de compétences de la gestion de l'eau potable à La Plaine-des-Palmistes a eu lieu en 2019, donc, bien sous la mandature de M. BOYER Marco. Il n'a pas reçu de dérogation pour retarder l'échéance. Et la loi le dit bien, qu'à partir du 1^{er} janvier 2020, à l'ensemble des communes, donc, la gestion de l'eau potable et de l'assainissement doit être prise en charge par les intercommunalités.

M. Frédéric AZOR : Je n'ai pas contesté l'obligation qui a été votée à cette époque et qui a obligé le transfert des communes vers l'intercommunalité de cette compétence-là. Ce que je dis, c'est qu'on aurait pu tenir le coup encore, pas beaucoup de temps, puisqu'en 2021/2022 on était là, 2023, il restait une année pour tenir sur ce constat-là. Et puis, après, la loi aurait pu permettre... On aurait pu entrer dans ce cadre-là.

M. Jean-Yves FAUSTIN : Cela, il fallait le dire à M. Marco BOYER, quand il a voté au Conseil municipal, le transfert de la gestion de l'eau potable à la Cirst.

M. Frédéric AZOR : Mais, c'est ce qu'il a fait. Ils n'ont pas fait le transfert. Trois communes ne l'ont pas fait. Ils ont pu résister jusqu'à maintenant. Ils auraient pu... Après, sous quelle condition ?

M. le Maire : Jusqu'en 2019.

M. Frédéric AZOR : Oui. Mais, on n'a pas été transféré en 2019.

M. le Maire : Si.

Mme Sonia ALBUFFY : M. AZOR, excusez-moi, là, je suis obligée d'intervenir.

M. Frédéric AZOR : Le transfert a été fait obligatoirement. Mais, on a pu, quand même, tenir le coup jusqu'à maintenant, jusqu'en 2022/2023.

Mme Sonia ALBUFFY : Le transfert de la compétence eau a été transféré au 1^{er} janvier 2020. Toutes les communes ont transféré la compétence eau à la Cirst. Les six communes.

M. Frédéric AZOR : Je n'ai pas dit non. J'ai dit que c'était une obligation. Mais, par contre, le transfert des régies et tout cela, on aurait pu les garder en interne. Après, les communes qui ont voté, c'est pour cela que c'est passé au vote au niveau de la Cirest.

Mme Sonia ALBUFFY : M. AZOR, quand on transfère la compétence de l'eau, on transfère aussi le personnel. D'accord ? Pour ceux qui sont transférables, pour ceux qui veulent y aller ou le personnel est compris dans le transfert. Donc, on transfère l'eau et le personnel. Donc, dans tous les cas, on était en régie, le personnel de régie eau devait être transféré aussi à la Cirest.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés et 2 abstentions (Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Jean-Yves VACHER),

- VALIDE les termes du présent rapport,
- APPROUVE les termes du projet de convention-cadre,
- AUTORISE le Maire à signer la convention-cadre de gestion de service « eaux pluviales urbaines » avec la CIREST,
- AUTORISE le Maire ou, en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

---ooOoo---

Affaire 03-180226

Travaux de restructuration des espaces publics du Cœur de Ville – Délibération d'autorisation d'emprunt avec la Banque des Territoires - Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 1 600 000 € (un million six cent mille euros) consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement du réaménagement du Cœur de Ville porté par la commune de La Plaine-des-Palmistes dans le cadre du programme Petites Villes de Demain

Observations :

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Le rapport n° 3 porte sur les travaux de restructuration de l'espace public du Cœur de Ville. Pour que ce soit bien clair dans la tête de tout le monde, élu et public, vous avez besoin d'un énième prêt relais de 1,6 millions d'euros pour financer votre projet qui se chiffre, déjà, à plus de 5 millions. Cent échéances bancaires qui prendront fin en 2051. Nous sommes en 2026. La première échéance est de 25 121 € et la centième, en 2051, de 16 091 €. Le total des intérêts à verser à la Banque des Territoires s'élève à 460 645 €. La commune aura donc remboursé, en totalité, 1,6 million + 460 645, pour un total de 2 060 645 €. Moi, j'écoute les gens. Vous allez me dire, M. le maire, que j'entends ce que je veux bien entendre. Mais, vous aussi vous entendez ce que vous voulez bien entendre. Moi, à mon sens, à notre sens, nous, opposants, nous, opposition, je trouve que vous avez défiguré notre centre-bourg, si fleuri depuis des décennies, avec ce projet où le béton est dominant, l'aspect esthétique est douteux. La population s'en émeut. À mon avis, il vous fera payer ces dépenses inopportunes. À la fin de votre mandature, vous nous laissez un triste spectacle visuel. Nous ne nous retrouvons pas dans ce gloubi-boulga de béton, de poteaux marrons, de blocs de scories. Notre commune avait le label « village fleuri » depuis Marcel BOISSIER. À mon avis, il a disparu. Et dans ce décor, nous ne sommes plus, à la population, nous ne sommes plus à La Plaine-des-Palmistes. Alors, M. le maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs dans le public, M. le journaliste, le moment, pour moi, est grave et c'est sans doute, ma dernière intervention importante au cours de ce mandat. Je la formule, donc, avec gravité, sans excès mais, sans détour. Nous ne sommes pas face à un simple ajustement technique. Nous sommes face à une décision qui engage la commune pour 25 années supplémentaires. 25 années d'endettement supplémentaire. 25 années d'obligation financière. 25 années qui dépasseront, largement, le mandat qui s'achève. Or, cette délibération, en l'état, est juridiquement fragile et politiquement imprudente. La Chambre Régionale des Comptes a qualifié la situation financière de notre commune d'alarmante. Elle a pointé une capacité d'autofinancement insuffisante, une capacité de désendettement dégradée, des irrégularités budgétaires répétées et l'absence d'un pilotage pluriannuel rigoureux. Dans ce contexte, autoriser un nouvel emprunt de 1,6 million d'euros, sans disposer d'un état consolidé de la dette, sans connaître le taux d'endettement global après opération, sans présentation actualisée de la capacité de désendettement

constituent, à notre sens, une décision prise à l'aveugle. Une assemblée délibérante ne peut pas se prononcer en connaissance de cause, si les éléments essentiels lui sont dissimulés ou omis. Le principe d'information complète des conseillers municipaux n'est pas une option, c'est une exigence de légalité. Rien, dans ce rapport n° 3, ne mentionne l'encours total de la dette de la commune. Rien ne précise l'impact de cet emprunt sur les ratios financiers fondamentaux. Rien n'indique ce que deviendra la capacité d'autofinancement à l'issue de cette opération. C'est une carence grave. Et par ailleurs, nous sommes dans les six mois précédant le renouvellement du Conseil municipal. L'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales met fin aux délégations en matière d'emprunt dans cette période. Cela impose, donc, une vigilance renforcée, une transparence totale, une procédure irréprochable. Or, nous avons déjà délibéré en novembre dernier. Aujourd'hui, nous délibérons, à nouveau, à la demande du prêteur, la Banque des Territoires. Ce simple fait démontre, à nos yeux, que le montage n'était pas, juridiquement, stabilisé. Dans un contexte pré-électoral, cette légèreté procédurale n'est pas acceptable. Et je le dis clairement, une délibération incomplète et juridiquement fragile engage la responsabilité politique de l'exécutif municipal. Elle expose la commune à un risque contentieux. Elle engage, surtout, une génération future, sans leur garantir la soutenabilité financière de nos choix. Nous ne contestons pas l'ambition de redynamiser le Cœur de Ville. Mais, l'ambition ne dispense pas de rigueur, elle exige. C'est pourquoi, M. le maire, nous demandons, formellement, le report de cette délibération, la présentation d'un rapport financier consolidé, intégrant l'encours total de la dette et les ratios d'endettement actualisés, une mise à jour de la programmation pluriannuelle des investissements et une projection financière sincère sur la durée totale du prêt. Ce que nous défendons, ce soir, ce n'est pas une posture, c'est l'exigence de responsabilité politique. Une commune ne se gère pas dans la précipitation d'une fin de mandat. Elle se gouverne avec lucidité, transparence et sens de l'intérêt général. Pour ma part, pour notre part, en conscience, nous ne pouvons pas voter une délibération qui engage notre collectivité sur 25 ans, sans que les conditions minimales de clarté financière et de sécurité juridique soient réunies. Et nous alertons, encore une fois, la Chambre Régionale des Comptes, Mme la Procureure financière de la Chambre Régionale des Comptes, le Préfet, le receveur municipal, Mme la Procureure de la République. Nous ne vous autorisons pas, nous, groupe d'opposition, à signer seul ce contrat de prêt qui engage notre commune au-delà de l'acceptable. Nous ne souhaitons pas vous voir rendre des comptes à la justice en étant convoqué à Malartic. Nous voterons contre ce projet relais.

M. le Maire : Nous la fini planter. Territoire Zéro Chômeur. Nous la plante z'oranges. (Traduction : « On a fini de planter. Territoire Zéro Chômeur. On a planté des oranges. »)

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Merci, M. le maire.

M. Mickaël PAYET : M. le maire, excusez-moi. Est-ce que je peux faire, aussi, une petite analyse sur le Cœur de Ville ? Peut-être un peu plus terre à terre que M. SAINT-LAMBERT.

M. le Maire : Je réponds parce que son texte était énorme. Je réponds sur deux trucs et je te passe la parole ensuite.

M. Mickaël PAYET : Merci.

M. le Maire : M. SAINT-LAMBERT, comme à plusieurs reprises et dans chaque réunion de travail qu'on a pu avoir, on s'est posé la question et je vous ai posé la question, vous étiez maire, à mon grand regret, c'est un peu de notre faute, que voulez-vous, c'est comme cela, cela arrive. Mais, tout ce cinéma que vous êtes en train de faire puisque, ce soir, c'est fantastique, il y a du public, vous passez votre temps dans la rue pour dire que la commune est surendettée, etc. Mais, depuis toutes ces années, vous étiez aussi professeur, je crois de géographie, peut-être que les maths ne sont pas trop vos affaires, cela arrive, mais, vous n'avez toujours pas compris ce que c'était qu'un prêt relais ? Toujours votre cinéma pour dire qu'on s'endette sur 25 ans ? Mais, soit vous faites de la politique politicienne et vous prenez les gens que vous discutez avec pour des couillons, parce que quand on ment aux gens, cela veut dire qu'on considère que la personne en face de nous, c'est un couillon, il va le gober. Un prêt relais, M. SAINT-LAMBERT, comme pas beaucoup de communes qui le font, parce qu'ils n'ont pas su faire la technique. Je répète encore une fois, on ne va pas arrêter nos chantiers

des-Palmistes. On ne va pas arrêter. On va continuer parce qu'on a su aller chercher l'argent, votre argent, l'argent des contribuables qui est déposé en Europe. Nous, on l'a fait. On est allé chercher. Si on comptait sur vous, M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT, à chaque fois que vous voyez un prêt d'1 million, vous tremblez. Il ne faut pas faire de la politique et surtout pas être dans les affaires, parce que sinon, vous allez avoir une crise cardiaque. Un prêt relais, c'est ce qu'on a fait pendant tout ce mandat. On a investi 60 millions sur la commune de La Plaine-des-Palmistes. On a eu le rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui dit, effectivement, que la commune a pris des risques. Mais, si je suis élu, c'est pour prendre des risques avec la France, avec l'Europe. Quand l'Europe décide de vous donner l'argent, soit vous le faites, vous êtes courageux, on y va. Mais, mes chers amis, ce qu'il faut comprendre, c'est comment fonctionne l'Europe. Il faut payer d'abord, livrer d'abord, ensuite il vous rembourse. Et c'est pour cela qu'on fait des prêts relais. Je pose la question à tout le monde ici, si vous êtes surendettés, si vos comptes ne sont pas bons, vous, vos familles, quand vous allez faire un prêt, le banquier vous prête de l'argent ? Le banquier ne vous prête pas d'argent si vous êtes surendettés. D'accord ? Pour les personnes qui ont des entreprises, ou les personnes qui ont des connaissances de comment cela fonctionne, une collectivité, c'est comme une famille, c'est comme une entreprise. Une entreprise, au 31 décembre, on fait le bilan. Donc, vous pouvez être en déficit parce que l'argent n'est pas rentré. Effectivement, 2024/2023, on avait environ, je ne sais pas, 30 ou 40 millions de prêts, je crois, je n'ai plus trop en tête. D'accord ?

M. Steven BAMBA : 19 millions.

M. le Maire : On était, effectivement, endetté avec 19 millions, prêt relais. Le rôle de la Chambre Régionale des Comptes, comme tous les comptables et les experts-comptables, vous donne votre bilan au 31 décembre 2024, puisqu'on a été contrôlé. Effectivement, pour une petite commune comme La Plaine-des-Palmistes, on a beaucoup trop investi. Et pourtant, on l'a fait. Donc, endettement au 31 décembre. Si c'était grave, mes chers collègues, on aurait été sous tutelle. Mais, comme la Chambre Régionale des Comptes savait comment on a commencé à travailler, ils ont donc publié cela. Mais, si c'était grave, on aurait été sous tutelle, comme plusieurs communes de La Réunion ou même de l'Hexagone. Mais, ce n'est pas fait. Pourquoi ? Parce que, ces magistrats, ils savent faire leur boulot puisqu'en janvier/février 2025, on reçoit l'argent de l'Europe qui nous doit, on rembourse et on n'est plus surendetté. C'est cela, M. SAINT-LAMBERT, un prêt relais. C'est cela être responsable, de voir l'avenir, de prendre des décisions, de ne pas avoir peur pour faire avancer sa commune. C'est cela. Ce n'est pas rester dans un petit coin, attendre que cela bouge et s'asseoir dans un fauteuil. Moi, dans mon fauteuil de maire, ici, il y a de la moisissure qui pousse dessus, à force de ne pas m'asseoir dedans parce que je suis sur le terrain pour travailler. On a rattrapé 30 ans pour La Plaine-des-Palmistes. Et vous savez, la région en entier dit que l'Est, c'est le parent pauvre. Encore un mandat avec nous, l'Est, grâce à La Plaine-des-Palmistes, va être le parent riche de l'île de La Réunion parce que nous, on est là pour investir. On est là pour faire plaisir à nos enfants. Tout le monde est comme cela. On a envie de faire plaisir à nos enfants. Même nous n'avons pas l'argent, nous faisons un crédit, nous achetons un téléphone pour lui. D'accord ? Mais nous serrons la ceinture. (Traduction : « Même si on n'a pas d'argent, on fait un crédit, on achète un téléphone pour lui. D'accord ? Mais, on va serrer la ceinture. »). C'est ce qu'il se passe actuellement. Mais, nous, on est beaucoup plus malins. On ne traîne pas des crédits. Vous êtes en train de raconter qu'on fait un crédit de 25 ans. M. SAINT-LAMBERT, arrêtez de mentir aux gens. Arrêtez de mentir aux gens. Je vous dis, mes chers collègues, si on était surendetté, on aurait été sous tutelle. Tout simplement. Et ensuite, cela remonte. Et on continuera à investir parce que là, bientôt, il y a encore des trucs qui vont arriver. On va travailler jusqu'au dernier jour de notre mandature. On a été élu pour cela. Ensuite, les personnes qui prendront le relais, elles feront pareil. Entre nous, si une commune est surendettée, si c'est grave, c'est comme une entreprise, pourquoi il y a des personnes qui veulent reprendre la main ? Zot i ren' dedan zot ? Nénéna chef d'entreprise ter la ? Sat i conné une entreprise lé surendetté, li vien reprend l'entreprise li ? Li vien pa li. Li la peur parce que li dit néna bèzemen. (Traduction : « Vous entrez dedans, vous ? Il y a des chefs d'entreprise ici ? Celui qui sait qu'une entreprise est surendettée, il reprend l'entreprise lui ? Il ne vient pas. Il a peur parce qu'il se dit qu'il y a des problèmes. »). Mais non. On fait de la manipulation de personne. On dit dans la rue : « Voilà la commune ». Si la commune est surendettée, vous voulez être responsable ? C'est bien.

Mme Sophie ARZAL : M. le maire, on peut revenir, un petit peu, à l'ordre du jour, s'il y a d'autres questions ?

M. le Maire : Bien sûr. J'avais fini.

Mme Sophie ARZAL : Parce que ce que vous dites est très intéressant, effectivement. Et votre point de vue concernant la lecture du magistrat de la Cour Régionale des Comptes, je pense qu'on la connaît déjà. Donc, je souhaiterais, en tout cas, m'exprimer, pour ma part et pour le groupe que je représente, sur cette affaire n° 3. Je sais ce que c'est qu'un prêt relais, je vous passerai l'exercice de me l'expliquer. Pour autant, j'ai quelques questions au nom de la transparence due aux palmyriens. Donc, je ne peux pas laisser passer ce dossier sans vous interroger sur la responsabilité, le timing et la légèreté, en tout cas, avec laquelle vous engagez notre commune. Mais, j'ai bien compris, vous nous dites 25 ans mais, finalement, ce ne sera pas 25 ans. Pour autant, vous écrivez 25 ans.

M. le Maire : C'est une obligation, Mme ARZAL.

Mme Sophie ARZAL : Premièrement, sur la responsabilité politique et le calendrier, je le ferai en trois points, M. le maire, ce sera court, vous verrez. Nous sommes le 18 février 2026. Les élections municipales sont imminentes. La loi elle-même vous a retiré vos délégations en matière d'emprunt depuis plusieurs mois pour éviter, justement, ce genre de manœuvre de dernière minute puisque nous avons six mois, rétrospectivement, par rapport à la date des élections, où il y a un certain nombre de choses et quand bien même, j'entends que les élus en place aux affaires travaillent jusqu'au dernier jour de leur mandat. Pour autant, il y a certaines décisions juridiques fortes qui, en tout cas, encadrent certaines décisions, dont l'emprunt. Donc, vous nous demandez, ce soir, de valider un prêt. Donc, la phase d'amortissement est de 25 ans, on l'a très bien compris puisque ce sont les chiffres que vous nous donnez. M. le maire, simplement, est-ce que vous trouvez moralement acceptable de lier les mains de la future équipe municipale, quelle qu'elle soit, et d'endetter encore plus la commune sur un quart de siècle ? J'ai bien entendu vos explications. C'est-à-dire que vous mettez en projection 25 ans, donc, un quart de siècle. Mais, quand l'Europe fera les remboursements, vous allez solder cet emprunt. Pouvez-vous confirmer, devant le Conseil, qu'aucun acte d'engagement, aucune négociation contractuelle engageante ou aucun accord préalable n'a été signé avant la délibération du 27 novembre 2025, alors que votre délégation en matière d'emprunt a été éteinte depuis le 1^{er} octobre 2025 ? Deuxièmement, sur l'urgence invoquée, parce que c'est comme telle que cela nous a été présenté ; vous présentez ce dossier comme urgent, mais l'urgence, ici, n'est pas technique, on l'a bien compris. Elle est le fruit de votre impréparation administrative. Pourquoi votons-nous cela, aujourd'hui ? Parce que le Conseil municipal du 27 novembre dernier, vous nous avez fait voter une autorisation d'emprunt, je rappelle que c'était l'affaire 39, alors même que vous n'aviez pas l'offre de prêt en main. Le rapport de ce soir précise bien que l'offre de la banque n'est arrivée que le 02 décembre. Donc, le 27, vous nous dites de voter et vous n'aviez pas l'offre d'emprunt, c'est-à-dire, qui est arrivée cinq jours après le vote. Cette urgence n'est donc que le rattrapage d'une irrégularité. C'est la preuve que nous pilotons à vue et c'est ce que nous dénonçons depuis longtemps. Qu'est-ce qui justifie, à un mois du scrutin, la nécessité absolue de signer cet emprunt maintenant, plutôt que de laisser la future majorité, quelle qu'elle soit, assumer cette décision structurante sur 25 ans ? Très clairement, il y avait-il urgence ? Pouvez-vous démontrer qu'aucun risque financier ou juridique n'aurait résulté d'un report de la signature à la prochaine mandature ? Troisièmement. Sur l'absence de données financières sérieuses, je regarde le rapport, il y a un tableau d'amortissement théorique, un taux, une durée. Mais, où sont les ratios de solvabilité ? À aucun moment, ce dossier ne présente l'impact de ce nouveau prêt sur la capacité de désendettement de la commune, peu importe, puisque vous nous dites qu'elle est provisoire. Pour autant, j'estime que, quand on nous demande de décider de ce prêt et d'une durée potentielle sur un taux d'engagement, d'endettement de 25 ans, mais qu'on ramènera, un jour, bientôt. Donc, nous n'avons pas, sur ce prêt en tout cas, l'impact de la capacité de désendettement de la commune, l'annuité de la dette par habitant, l'équilibre de notre section de fonctionnement future. Vous nous demandez de signer, ce soir, par notre vote, un chèque de 1 million 6, en nous disant, simplement, que la commune apporte 8,5 % d'autofinancement, ce qui est, d'ailleurs, très faible. Mais, on peut le comprendre, vu l'état des comptes fragiles de la commune. Pour nous, c'est une présentation financière qui est incomplète et opaque. Pourquoi la délibération ne comporte-t-elle aucune donnée sur l'encours total de la dette, le taux d'endettement, la capacité de désendettement ou l'impact d'un nouvel emprunt, comme vous le dites, sur les équilibres pluriannuels ? Alors que la jurisprudence impose une

information complète et sincère. Et en fonction de votre réponse, M. le maire et vos services, est-ce que vous pouvez nous fournir immédiatement, au Conseil, une note actualisée présentant l'encours total de la dette, la capacité de désendettement, l'épargne brute et la projection pluriannuelle intégrant ce nouvel emprunt ? Enfin, pour nous, on a bien compris que ce n'est pas votre cas, mais pour nous, c'est le plus grave. Ce dossier ignore totalement les alertes de la Chambre Régionale des Comptes. Il y a à peine trois mois, nous débattions ici même, le rapport de la CRC qui pointait une épargne brute dégradée voire négative et une soutenabilité incertaine de vos investissements. C'était écrit noir sur blanc. La CRC préconisait de rétablir l'autofinancement avant toute chose. Or, que faites-vous ce soir ? Vous faites exactement l'inverse parce que vous contractez une nouvelle dette de long terme pour boucler le financement d'un projet dont le coût a, je le rappelle, explosé. Pourquoi la délibération ne mentionne-t-elle pas les observations de la CRC concernant l'épargne brute, la rigidité des charges ou la capacité de désendettement ? Alors que ces éléments conditionnent directement la soutenabilité d'un nouvel emprunt. Comment justifiez-vous l'autofinancement de 8,5 % ? En tout cas, si on peut avoir ces informations puisqu'on entend bien et on comprend bien, M. le maire, dans vos propos, vous assumez pleinement vos chantiers pharaoniques, vos investissements, vos prêts relais. Je pense qu'on a pris cinq ans à s'épuiser, en tout cas, dans ces discours et à vous entendre nous dire ensuite : « nous, la majorité aux affaires avons décidé que ... ». Donc, vous irez jusqu'au bout, il n'y a même plus à en débattre, en tout cas. Sur ce sujet, sur ce dossier, précisément, qui concerne le projet Cœur de Ville, dans lequel il y a d'autres dossiers qui sont rattachés, mais en fiche action, pour nous, en tout cas, parce que cet emprunt engage la commune jusqu'en 2051. Quoi qu'on en dise, c'est ce que vous avez écrit. Donc, vous ne pouvez pas nous dire « écoutez, on fait un emprunt d'1 million 6 avec un taux à 25 ans » et nous dire, aujourd'hui, « non, on ne va pas aller jusqu'à 2051 ». On veut bien vous croire. Mais, pour autant, dans d'autres situations, vous nous avez aussi raconté des histoires. Donc, il est difficile de vous croire sur parole, M. le maire. Donc, parce que cet emprunt engage la commune jusqu'en 2051, qui plus est, à la veille des élections. Je pense que, dans un mois, vous êtes aux affaires, vous faites ce que vous voulez encore pendant un mandat. Il y a d'autres qui sont aux affaires, je pense qu'on regardera de manière beaucoup plus responsable, attentive, avec la même ambition que la vôtre qui est de dire « prenons en compte la situation des palmyraines et des palmyrains, allons en proximité, allons faire en sorte que l'essentiel de leur quotidien s'améliore ». Je pense qu'au moins, là-dessus, nos ambitions sont les mêmes, M. le maire, parce que ce dossier ne contient aucune analyse prospective de la dette et parce qu'il constitue une nouvelle fuite en avant au mépris des recommandations de la CRC, nous voterons contre cette délibération. Merci de votre attention.

M. Jean-Yves VACHER : M. le maire, il y a une chose qui me surprend, un petit peu, dans votre tableau. Le besoin d'emprunt, 1,6 million. La délibération proposée au mois de novembre, elle n'était pas de 1 400 000 ?

M. le Maire : 1 600 000.

M. Jean-Yves VACHER : D'accord, merci.

M. le Maire : Que tout le monde a voté. 1 abstention, Frédéric AZOR.

M. Steven BAMBA : Juste rappeler que lorsque la délibération a été préparée autant en novembre qu'aujourd'hui, cela a été validé, d'abord par la chargée d'opération à la Banque des Territoires, qui n'a pas manqué de s'excuser au moins 30 fois en 15 minutes d'appel lorsqu'elle s'est rendue compte de son erreur, parce que cette erreur vient, avant tout, de la personne de la Banque des Territoires qui l'a reconnue et qui nous a demandé de le représenter avant la date d'expiration de l'offre de la Banque des Territoires qui est fixée au 03 mars ; tout simplement parce que les conditions financières changent, en ce début d'année. Donc, c'est plus intéressant pour la commune, en tout cas, de bloquer les conditions même si la souscription de l'emprunt ne pourra intervenir qu'après l'inscription des crédits au budget primitif 2026. Ce qui est, je pense, une sécurité. Je rappelle aussi, et c'était dit, déjà, dans le précédent rapport, parce que c'était, comme vous l'avez noté, reproduit quasiment à l'identique, c'est un emprunt par phase de décaissement successive. Cela veut dire que ce sera sollicité, comme tous les prêts relais, uniquement en cas de besoin de trésorerie. Il faut rappeler aussi que sur le plan de financement global de l'opération, on a intégré des marges en termes de réévaluation des coûts. Aujourd'hui, on est bien loin de ce coût qui est annoncé, nous, en intégrant nos taux de réévaluation et d'avenant

sur le chantier. C'est-à-dire que, très sincèrement, ce montant ne risque pas d'être mobilisé. Par contre, la Banque des Territoires, nous étions une des seules communes qui n'avaient pas encore de produits chez eux, a voulu nous accompagner parce qu'on est Petites Villes de Demain, parce qu'on est, aussi, dans le périmètre ORT. Proposer un produit qui reste souple. C'est-à-dire qu'on a des phases de décaissement sur 18 mois. Ce n'est pas un décaissement tout de suite. C'est vraiment en fonction des besoins de travaux, qui se termine dans six mois en plus. C'est-à-dire qu'on a une vraie visibilité sur la réalité du besoin d'emprunt. Néanmoins, lorsqu'ils calculent l'offre bancaire qui est émise, et qui vous a été transmise par deux fois, eux, ils prennent en compte les subventions qui sont obtenues, donc, déjà notifiées à la commune pour le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), pour la Cirest ; la capacité d'autofinancement de la commune qui est calculée, tout simplement, en soustrayant la part que nous, on peut mobiliser en termes de capacité d'autofinancement. Je ne peux pas divulguer ces informations parce qu'elles ne sont pas encore définitives, mais le compte financier unique que vous aurez à examiner, après les élections municipales, très certainement, vous fera constater l'amélioration très substantielle, en tout cas, des résultats de la commune. Les orientations budgétaires, et cela, je peux en parler, parce que cela a été notifié et c'est public, vous verrez que les recettes progressent très fortement, à partir de 2026, pour la commune. Donc, ce sont tous ces paramètres qui ont été pris en compte dans la préparation de cette instruction de la décision de l'emprunt, qui a duré pendant huit mois, au total. Je le rappelle aussi, avec des mots peut-être plus techniques, moins politiques que M. le maire, effectivement, la première chose que regarde une banque avant d'accorder un emprunt à la collectivité, c'est son niveau de désendettement ; même avant cela, ce sont les résultats financiers. Si les résultats financiers...

Mme Sophie ARZAL : Pouvez-vous, M. le DGS, s'il vous plaît...

M. Steven BAMBA : Excusez-moi, Mme ARZAL, je ne vous ai pas coupé. Par respect, est-ce que je peux finir ? Et je vous laisse poser la question.

Mme Sophie ARZAL : Juste par rapport à ce que vous êtes en train de nous dire, vous nous parlez d'échange technique auquel nous n'avons pas, nous, en tout cas, en tant qu'élu, les éléments. Juste de manière très factuelle, au-delà de ce que vous allez nous raconter, est-ce que vous pouvez nous dire, aujourd'hui, très clairement, quel est l'encours de la dette, quelle est la capacité de désendettement, l'épargne brute de la commune et la projection pluriannuelle ? C'est tout ce qu'on demande.

M. Steven BAMBA : Je n'aurais pas le montant à l'euro près parce que le compte financier unique n'est pas encore arrêté.

Mme Sophie ARZAL : Votre dossier ne nous le présente pas. Donc, vous nous demandez de décider avec des éléments que vous êtes seul à avoir. Vous savez, un quart d'heure de communication avec la Banque des Territoires qui s'excuse, écoutez, très bien. Cela confirme que vous avez de bonnes relations avec eux. Mais, pour autant, nous, on nous demande, en tout cas, de décider, ce soir notamment, et c'était déjà le cas le 27. Sauf qu'on nous demande, là, de valider une décision. C'est vraiment pour nous éclairer, en fait. Au-delà de ce que vous nous dites, c'est-à-dire que vous ne nous donnez pas les informations.

M. Steven BAMBA : M. le maire, je peux les communiquer ?

M. le Maire : Non.

M. Steven BAMBA : Je ne crois pas que je puisse les communiquer. Ce n'est pas officiel et on est en période de réserve électorale.

M. le Maire : On ne peut pas.

Mme Sophie ARZAL : Très bien. C'était une réponse à me donner, tout simplement, en disant : « écoutez, on n'est pas en capacité, pour la période de réserve électorale, de la soumettre ». Merci.

M. Steven BAMBA : Si les documents, par contre, étaient officiellement arrêtés, dans le cadre du compte financier unique, avec le responsable du service de gestion comptable, cela aurait pu vous être communiqué. Mais, malheureusement, aujourd'hui, ces chiffres ne peuvent pas être communiqués publiquement parce qu'ils sont sujets à interprétation, vu que ce n'est pas encore validé définitivement.

Mme Sophie ARZAL : Très bien. Merci pour cette réponse.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : M. le DGS...

M. Mickaël PAYET : M. le maire, j'avais demandé la parole tout à l'heure. Mais bon, déjà, Mme ARZAL m'avait coupé. Comme c'est une dame, ma mère m'a appris la politesse et j'ai laissé faire. J'aurais voulu, aussi, prendre la parole, vu que vous m'aviez dit que vous me donneriez la parole, si c'est toujours d'actualité.

M. le Maire : Très bien.

M. Mickaël PAYET : Comme disait tout à l'heure M. SAINT-LAMBERT, moi, de ce que j'ai compris de ce dossier, que ce soit bien dans la tête du public, des politiques, comme le disait M. SAINT-LAMBERT, on accélère un peu, quand même. Moi, si j'ai bien compris de ce Cœur de Ville, de ce projet, c'est qu'on est en train de nous dire que, demain matin, nos filles, nos femmes n'auront plus besoin de descendre à Saint-Benoît pour se faire masser, pour aller faire leurs ongles. Dans cette structure des massifs floraux, là, on a dénaturé La Plaine en remettant des palmistes de La Plaine-des-Palmistes, des plantes endémiques de La Plaine-des-Palmistes. On a arrêté de planter des palmiers qui viennent d'ailleurs, des fleurs qui viennent d'ailleurs. Bizarre. On est en train de nous dire que, demain matin, on pourra accueillir un concert beaucoup plus grand. Que, demain matin, il y aura plusieurs commerces. Ces commerces, on va louer ces bâtiments. Ces gens qui vont être responsables des commerces pourront embaucher des gens. Ils vont créer de l'économie pour La Plaine. On ne mérite pas cela, nous ? On est en train de nous dire que si on prend un projet, deux projets, trois projets qu'on a faits pendant notre mandature, on va trop vite. Donc, pour avoir quelque chose, il faut aller sur six ou sept mandatures. C'est-à-dire que dans dix ans, dans quinze ans, dans vingt ans, dans trente ans, on aura un autre cinéma, on aura une autre salle ? Non. Il faut aussi, souvent, savoir prendre des risques. Il faut oser. C'est ce que, nous, on a fait pendant cette mandature. On a osé. Mais, moi, je ne suis pas d'accord, on n'a pas le même son de cloche sur le Cœur de Ville. Moi, il y en a beaucoup qui me disent : « Enfin, on aura un endroit où on pourra venir se reposer, où on va créer du dynamisme pour La Plaine-des-Palmistes, où le touriste va s'arrêter et va ramener de l'économie. ». Il faut voir cela, aussi, pour nos enfants. Moi, quand je vais à la banque, je vais faire un prêt, on me dit toujours « 33 % d'endettement ». Si le banquier me dit : « M. PAYET, à 33 % d'endettement je vous prête de l'argent. », je lui dis : « Bien sûr, M. le banquier, je vais prendre. ». Merci Mme ARZAL pour ce cours de finance que vous avez fait, tout à l'heure, de comptabilité. Mais, je ne suis pas sûr que tout le monde ait compris la même chose. Du moment qu'on nous prête de l'argent, à La Plaine-des-Palmistes, les banquiers ne sont pas plus fous que vous, plus fous que nous. C'est tout à fait normal. S'il nous prête, c'est qu'ils ont confiance et je n'ai jamais vu, peut-être que, dans cette salle, à moins que quelqu'un puisse lever la main et me dire qu'il a payé sa maison en cinq ans, en dix ans. Mais, aujourd'hui, le taux d'endettement, le taux de crédit, que ce soit pour une collectivité ou que ce soit pour un privé, cela va de vingt à vingt-cinq ans. Donc, il faut arrêter de dire qu'on est en train d'endetter la commune. Bien sûr, tout le monde, n'importe qui va faire un prêt aujourd'hui, minimum vingt ans, vingt-cinq ans et encore, pour les plus modestes, trente ans. Prenons, un peu, l'exemple de beaucoup de pays quand ils se cassent la gueule sur une entreprise qui a coulé. Qu'est-ce qu'on fait ? Au lieu de se terrer, on relance, tout de suite, derrière, une autre entreprise. Moi, je pense qu'on a lancé une usine pour nos enfants, pour l'avenir de La Plaine-des-Palmistes, pour le dynamisme de La Plaine. Moi, je suis convaincu qu'on va pouvoir bénéficier de toutes ces retombées sur La Plaine-des-Palmistes. Voilà ce que j'avais à dire et comment j'ai compris ce Cœur de Ville et cet emprunt. Je suis très terre à terre, je n'ai pas de diplôme scolaire. Mais bon, peut-être qu'à l'époque les professeurs étaient mauvais, aussi. C'est pour cela que je n'ai pas eu mon brevet des collèges. Merci, M. le maire.

M. le Maire : Merci, M. PAYET. Effectivement, quelques fois, retombées économiques... cela dépend à quelle école vous êtes parti pour comprendre ou comment vous voulez faire vivre vos enfants demain. Avant de passer

la parole, je crois que c'est M. VACHER et M. AZOR qui avaient demandé la parole. Gouverner, c'est prévoir. Gouverner, c'est prendre des risques. Gouverner, c'est voir demain pour nos enfants. Donc, tous les investissements qui se font, aujourd'hui, égal retombées économiques. Retombées économiques égales emploi. Emploi égal le bien-vivre à la maison. C'est à cela qu'il faut penser. C'est comme cela qu'il faut faire.

M. Frédéric AZOR : Je voulais savoir, hors période de réserve, est-ce que ce n'est pas une obligation de donner ces indicateurs-là, M. le DGS ? Est-ce que ce n'est pas une obligation ?

M. Steven BAMBA : Je pense avoir répondu à la question. Ces indicateurs, aujourd'hui, ne sont pas stabilisés. Les communiquer sans qu'ils soient certains, ce serait faire une entorse en termes de réserve électorale.

M. Frédéric AZOR : D'accord. Mais, je vous dis hors période.

M. Steven BAMBA : Quand je vous le dis, je vous le dis, aussi, en disant que cela n'a pas été communiqué, non plus, à M. le maire.

M. Frédéric AZOR : Oui mais, hors période de réserve, est-ce que ce n'est pas une obligation de communiquer ces indicateurs ? Voilà ma question.

M. Steven BAMBA : Aujourd'hui, aucune disposition, et on a contrôlé avec Eric ROSSIGNOL, n'impose de communiquer ces indicateurs dans le contrat de prêt. Par contre, effectivement, dans le compte financier unique, ces données sont bien communiquées. Et dans l'ancien compte administratif, ces données étaient communiquées.

M. Frédéric AZOR : Est-ce que cette décision aurait pu être prise un peu plus tard, après les élections, ou pas ?

M. Steven BAMBA : J'ai le sentiment que c'est la même question qui est reposée. Aujourd'hui, ce qui est important, c'est de stabiliser, déjà, l'offre, parce qu'on a une offre qui va expirer au 03 mars. Après la signature, puis, éventuellement, un décaissement, si nécessaire, ne pourront intervenir qu'après l'inscription des crédits au budget primitif. Donc, de toute façon, après les élections municipales.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés, 8 contres (Frédéric AZOR, Joseph Luçay CHEVALIER, Micheline CLAIN, Sophie ARZAL, Sylvie LEGER, Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE, Jean-Yves VACHER) et 1 abstention (Joan DORO),

- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE les conditions financières de conclusion de l'emprunt proposé par la Banque des Territoires pour le financement de l'opération de restructuration des espaces publics du Cœur de Ville,
- AUTORISE le Maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds,
- AUTORISE le Maire à réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 04-180226

Partenariat avec Le Lions Club Plainois - Dons d'ouvrages pédagogiques des écoles et d'ouvrages pour enfants, adolescents et adultes de la médiathèque Paulette Pégou à destination de Madagascar

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- INVITE les membres de l'assemblée ayant un intérêt direct ou indirect à cette affaire à ne pas prendre part au vote,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- AUTORISE le Maire à organiser le don des ouvrages au profit de l'association Le Lions Club Plainois, à destination de Madagascar, selon les conditions précitées,
- AUTORISE le Maire ou, en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 05-180226

Règlement Local de Publicité - Arrêt du projet de Règlement Local de Publicité (RLP) et bilan de la concertation

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés et Monsieur Jean-Yves VACHER ayant quitté la séance avant le vote de cette affaire,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- FAIT le bilan de la concertation organisée pendant la période d'élaboration du projet de RLP et ce, jusqu'à son arrêt par l'assemblée délibérante,
- ARRETE le règlement local de publicité conformément au dossier joint,
- DIT que conformément aux dispositions des codes de l'urbanisme et de l'environnement, ce projet sera notifié pour avis à la commission départementale compétente en matière de nature, de paysages et de sites (CDNPS), et aux personnes publiques associées,
- DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois,
- AUTORISE le Maire à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

--ooOoo--

Affaire 06-180226

SPL Energies Réunion – Modification des statuts de la SPL, y compris pour la réduction du nombre de sièges au Conseil d'administration de la SPL Energies Réunion et la modification de l'objet social

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- ADOPTE le projet de délibération actant la validation des modifications statutaires à intervenir au sein de la SPL ENERGIES REUNION et toutes les conséquences attachées, selon la forme disposée dans le corps du présent document,
- AUTORISE le Maire à transmettre la présente délibération à la SPL ENERGIES REUNION et à entreprendre toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.
- AUTORISE le Maire ou, en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 07-180226

Tableau des emplois et des effectifs – Création d'emplois et mise à jour

Observations :

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Juste une petite question. Il y a une ouverture de poste pour deux policiers municipaux. C'est bien cela ? Ce qui veut dire que nous allons passer à cinq policiers ?

M. le Maire : Non, il y en a un qui est payé à ne rien faire, par vous, par l'État, par nos impôts. On appelle cela un congé psychologique. À La Plaine-des-Palmistes, il y a des gens comme cela, qui n'ont pas envie de travailler et l'État les autorise à prendre un congé psychologique, avec un salaire plein, avec le droit d'aller en boîte de nuit, de faire du sport, sauf de travailler. Et c'est à la charge de la collectivité.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Vous visez quelqu'un en particulier ?

M. le Maire : Vous le savez, vous. Votre pigeon n'a pas voyagé ? Depuis le départ.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Non. Honnêtement, non.

M. le Maire : Votre pigeon a eu une balle dans les ailes, M. SAINT-LAMBERT. Mais bon. C'est la France, que voulez-vous, on respecte la loi. Mais, par contre, cela nous pénalise, vous et nous en même temps, puisqu'on a un manque d'effectif, parce qu'il faut payer des gens à ne rien faire.

Mme Sophie ARZAL : Merci M. le maire. Donc, on examine la création de deux postes de policiers municipaux, gardiens brigadiers plus précisément. En tout cas, pour moi, cela veut dire qu'on partage, au moins, une analyse, c'est la hausse de la délinquance, de l'insécurité sur le territoire qui amène à cette décision, en tout cas, de renfort de nos policiers municipaux. Sur la méthode de recrutement, le rapport précise, je crois à la page 3, que, contrairement aux autres postes, puisqu'il y en a d'autres aussi dont vous nous soumettez, ce soir, le vote, vous avez, sur ces fonctions, l'obligation, je crois, de recruter des fonctionnaires. Donc, ma question est précise. Comment comptez-vous pourvoir ces postes ? Sur les deux postes de policiers municipaux. Est-ce qu'il s'agit de mutation d'agent venant d'autres communes ou d'ailleurs, de détachement ou du concours direct ? J'ai bien vu passer votre offre d'emploi, mais comment est-ce que vous validez le recrutement ? Mutation, dispo, concours ?

M. Steven BAMBA : La déclaration de vacances d'emploi est en cours et, de toute façon, ce sont des candidats fonctionnaires qui seront recrutés. Après, la voie dépendra des profils. Je ne sais pas s'ils sont en détachement ou en mutation. Mais, en tout cas, ce seront des fonctionnaires.

Mme Sophie ARZAL : Oui, vous l'avez bien précisé, d'ailleurs, par rapport à cela. Mais, en tout cas, il n'y a pas, aujourd'hui, d'identification ? Les candidatures sont jusqu'à quand ?

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Il n'y a pas de date de fin de candidature.

Mme Sophie ARZAL : Si si. Cela se clôture quand, en fait ? Est-ce que vous pouvez nous dire si vous avez eu des candidats, ou pas ?

M. Steven BAMBA : Il me semble que c'est jusqu'à début mars.

Mme Sophie ARZAL : Jusqu'à début mars. Très bien. Est-ce que la mairie a déjà ciblé, par rapport à ces postes, certaines personnes, ou pas ? C'est une question toute simple, M. le maire.

M. le Maire : Vous savez, quand même, comment cela se passe pour embaucher quelqu'un. Je veux dire qu'il y a une DVE, et tout cela.

Mme Sophie ARZAL : Oui, rassurez-vous. Mais, ma question est simple. Donc, vous allez pouvoir me répondre par oui ou par non.

M. le Maire : C'est une question qui ne se pose pas puisqu'on ne sait même pas qui va répondre à la DVE.

Mme Sophie ARZAL : D'accord. Donc, vous nous confirmez, ce soir en Conseil municipal, M. le maire, qu'il n'y a pas eu, pour vous, de fléchage par rapport à ces postes-là ?

M. le Maire : Tout dépendra de qui va répondre. Et on verra.

Mme Sophie ARZAL : Non. Ma question est précise, M. le maire. Par oui ou par non, vous me confirmez, ce soir, qu'il n'y a pas de fléchage sur ces postes ?

M. le Maire : Mais, Mme ARZAL, vous me posez une question hors cadre.

Mme Sophie ARZAL : Non, c'est simple. Vous me dites « Mme ARZAL, non. ».

M. le Maire : Si, je suis désolé, vous posez une question hors cadre.

Mme Sophie ARZAL : Pourquoi ?

M. le Maire : Parce que. Comment vous pouvez poser une question sur une DVE en cours « vous allez embaucher qui ? ». Mais, ce n'est pas possible.

Mme Sophie ARZAL : Ma question n'était pas celle-là.

M. le Maire : Vous avez, quand même, dans vos fonctions, déjà assisté à des entretiens d'embauche. Une DVE, c'est ouvert sur le territoire européen. Peut-être qu'on aura dix, on aura vingt, on aura cent, peut-être qu'on aura un ou deux. Il y aura une commission. Et vous savez que les gens peuvent revenir, recommencer, redemander. Cela peut être annulé. Cela peut être recommencé. Mais, vous me posez une question directement « est-ce que vous savez qui vous allez embaucher ? ». Désolé, mais je pense que c'est un manque de tact. Pour moi, c'est un manque de tact. Cela n'engage que moi.

Mme Sophie ARZAL : Ce n'est même pas une question piège, vous voyez, M. le maire. Il ne faut pas me donner, comme cela, des attentions malsaines. Ce n'est pas mon habitude. C'était juste par rapport à ces postes. On est bien d'accord, il y a un sentiment d'insécurité. Et dans cette même salle, nous avons validé l'installation du Comité Local de Sécurité, notamment. Donc, pour moi, j'y vois, en tout cas, une très bonne chose, le renforcement de notre police municipale. Notamment, quand on vise le classement en tant que station touristique, c'est aussi important qu'il y ait moins de nuisances sonores, ou autres. Dans l'approche elle-même, il n'y a pas de souci. Pour autant, c'est dans les délais de recrutement. J'ai bien vu que les offres étaient ouvertes. Sur le recrutement, d'où ma question, « est-ce que cela va être la modalité de recrutement », simplement, si c'est concours, si c'est mutation. Voilà. C'est tout parce que les délais ne sont pas les mêmes.

M. le Maire : Je ne sais pas. Peut-être que ce ne sera même pas nous qui serons là pour embaucher.

Mme Sophie ARZAL : Très bien. Merci, M. le maire, pour cette réponse qui me va bien.

M. le Maire : Merci beaucoup.

M. Mickaël PAYET : M. le maire, là-dessus, je pense que le but final, c'est d'embaucher quelqu'un de compétent.

M. le Maire : Peut-être qu'on ne sera pas là pour embaucher cette personne. En tout cas, l'objectif de La Plaine-des-Palmistes, c'est d'avoir, au minimum, sept policiers puisque la démarche, comme vous le savez, sur la station touristique, on aura des obligations, avoir un policier pour 1 000 habitants. Et vous savez qu'on est, déjà, pratiquement, à 7 000 habitants.

M. Jean-Yves FAUSTIN : Je crois que le DGS l'a bien précisé. Vous l'avez, également, confirmé. Cette déclaration de vacances d'emploi suit les règles qui s'imposent en matière de recrutement de fonctionnaires titulaires et non contractuels. Bien entendu, sur le poste demandé, les contractuels ne sont pas acceptés. Je me réjouis, moi, M. le maire, de la création de ces deux postes de policiers municipaux. Effectivement, depuis un certain nombre de mois, d'années, on est, un petit peu, en manque d'effectif dans ce service. Donc, le service pôle sécurité. Et heureusement que les ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique) renforcent le service pour essayer d'assumer, du moins, du peu qu'ils peuvent le faire, le service de sécurité, sur le territoire. Donc, ce sont des gens qui sont très engagés, qui ne comptent pas leurs heures et qui sont joignables. Très régulièrement, on les sollicite pour les nuisances sonores, etc. Et ils interviennent, très rapidement. Je tenais, aussi, à saluer le travail qui est réalisé par ces agents. Moi, quand j'entends parler d'insécurité sur La Plaine-des-Palmistes, je ne partage pas forcément ces avis puisque, à n'importe quelle heure, de jour ou de nuit, les palmyplainses et les palmyplains peuvent sortir dans la rue. Ils peuvent aller au restaurant, ils peuvent se balader, ils peuvent aller au sport. Il y a des enfants qui sortent de l'école et qui s'engagent sur la voie publique en étant seuls. Je crois qu'il y a bien d'autres endroits où on se sent le moins en sécurité, sur la zone Est, et pas plus loin que la commune voisine, Saint-Benoît. Je mets, quand même, au défi certaines personnes d'aller se promener, à cette heure-ci, sur le quartier de Bras-Fusil, sans pour autant les montrer du doigt. Mais, c'est un exemple. Par contre, à cette heure-ci, si je descends la nationale, j'ai, au moins, 99 % de chance d'arriver chez moi, sans me faire agresser et sans incidents. Donc, je ne partage pas le sentiment d'insécurité qui est aujourd'hui soulevé par

nos collègues de l'opposition. Bien au contraire, La Plaine-des-Palmistes est l'une des communes les plus sûres, à La Réunion. Bien entendu, il y a quelques petits vols. Des larcins qui nuisent aussi à la société, il n'y a pas photo. Mais, en termes d'agressions physiques et d'insécurité grandissantes, je ne pense pas que cela soit le cas sur La Plaine-des-Palmistes.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés et Madame Sophie ARZAL absente au moment du vote,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- CREE lesdits postes et de modifier ainsi le tableau des emplois et des effectifs de la Collectivité comme proposé ci-dessus,
- INSCRIT les crédits correspondants au budget,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 08-180226

Mutation foncière – Validation des avenants n°1 aux conventions opérationnelles d'acquisition foncière et de portage n°06 22 06- n°06 14 02- et N°06 14 03, entre la commune et l'EPFR

Observations :

M. Joan DORO : Merci, M. le maire, de me donner la parole. M. le maire, mes chers collègues, je vous avoue que je n'ai pas été très attentif, ce soir, dans les échanges des débats dans les affaires précédentes parce que j'ai pris l'heure de temps à lire la quarantaine de pages de cette affaire, la fameuse troisième station-service de La Plaine-des-Palmistes. En faisant la relecture de cette affaire qui nous ait présentée ce soir, comme la précédente, en début de séance, ce qui ne nous laissait pas vraiment le temps de prendre en compte les éléments de ce dossier, je me suis rendu compte qu'il y aurait deux questions que j'aurais dû, peut-être, poser précédemment concernant cette troisième station de La Plaine-des-Palmistes. En introduction, je l'ai, je regrette personnellement que ce ne soit pas la société « quincaillerie du village », installée depuis une vingtaine d'années à La Plaine-des-Palmistes, qui ait pu bénéficier de ce lot de terrains au profit d'une société basée à Saint-André, qui vient s'implanter. Troisième activité, similaire à deux autres, qui sont en cours ou, du moins, une existante et une deuxième, qui est en cours de dépôt de permis de construire. Pour rappel, il y a eu le lancement de l'appel à manifestations d'intérêts le 14 août 2024. Il y a eu une ouverture des plis le 17 septembre 2024, un mois après. Une conclusion de l'analyse des offres a eu lieu le 15 octobre 2024, encore un mois après. Et une délibération, qui est arrivée le 15 octobre 2025, un an, 365 jours, 12 mois. Ce qui laisse un confort, non négligeable, au porteur de projet pour la réalisation, pour la recherche de financement de ce projet. J'aurais, moi, ce soir, deux questions. La première question : en règle générale, lorsqu'un porteur de projet achète une parcelle communale, comme tout un chacun, une parcelle de particulier à particulier, de privé à privé, il y a un compromis de vente qui est fait. Je voudrais savoir quel est le délai donné à la société Sophora, pour mener à terme son projet ? Puisqu'en fait, à l'heure actuelle, cet AMI (Appel à Manifestations d'Intérêts) grève, quand même, une parcelle communale ou qui devrait devenir une parcelle communale. Et ma deuxième question est la suivante : quel sera le devenir de cet AMI, si un fait quelconque venait remettre en cause la création de cette troisième station-service portée par M. Yannick GIRONCEL, pardon, M. AGIRCAN, et venait remettre en cause l'analyse de cet AMI ? Merci pour votre réponse.

M. Steven BAMBA : Merci pour les questions, M. DORO. Pour le délai, c'est le délai du permis de construire parce que c'est en deux fois que c'est prévu pour le règlement. Je n'ai plus toutes les données en tête, mais il me semble qu'il a trois ans, au maximum, pour faire le nécessaire. Mais, je peux me tromper, il faudrait que je vérifie. Par contre, concernant le devenir de l'AMI, si, effectivement, dans la phase de signature, parce qu'il y aura un compromis de bail de toute façon, et puis le bail qui sera signé une fois que le permis sera obtenu, si dans cette période-là, le projet devait être remis en cause, nécessairement, le résultat de l'AMI tomberait, deviendrait caduc. Et, il serait nécessaire de revoir, peut-être, le positionnement de ces parcelles, voir si c'est un nouvel AMI ou une autre utilisation.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés, 4 contres (Frédéric AZOR, Joseph Luçay CHEVALIER, Micheline CLAIN, Jean-Luc SAINT-LAMBERT) et 3 abstentions (Joan DORO, Sophie ARZAL, Sylvie LEGER),

- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE les projets d'avenants n° 06 22 06 concernant les parcelles AH 51 et AH 453, avenant n°06 14 02 concernant la parcelle AH 579 et avenant 06 14 03 concernant la parcelle AH 580, ainsi que leurs projets de conventions de financement correspondantes,
- AUTORISE le Maire à signer lesdits avenants et leurs projets de conventions de financement correspondantes,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 09-180226

Récapitulatif des marchés attribués depuis le 27 novembre 2025 et délégations d'attribution du Conseil municipal au Maire / Compte-rendu des décisions prises par le Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 relatifs aux délégations qu'il détient de l'assemblée délibérante pour la période de novembre 2025 à mi-février 2026

Observations : Néant.

Le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés et 3 abstentions (Frédéric AZOR, Joseph Luçay CHEVALIER, Micheline CLAIN),

- VALIDE les termes du présent rapport,
- PREND ACTE des marchés publics qui ont été attribués depuis le 27 novembre 2025,
- PREND ACTE de la liste des décisions prises par le Maire, pour la période de novembre 2025 à mi-février 2026.

--ooOoo--

Questions diverses

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Tant qu'il y a un élu dans la pièce, vous êtes obligé de répondre aux questions diverses.

M. le Maire : Obliger, non. Une volonté, pas obliger.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Cela est une affaire entendue entre vous et vos élus. Vous avez l'obligation de répondre aux questions diverses qui ont été notées au PV.

M. le Maire : On va laisser le brouhaha et après, on y va. Question diverse sur le 20 décembre. Est-ce qu'une personne veut prendre la parole pour répondre à cette question ? Mme BABILLON, s'il vous plaît.

Mme Nathalie BABILLON : Bonsoir à tous. Je souhaiterais répondre sur cette question posée, sur la commémoration du 20 décembre. Pourquoi la médiathèque était ouverte ? Je vais répondre qu'une des missions d'une médiathèque ou d'une bibliothèque, qui est un premier lieu culturel dans chaque collectivité, a pour devoir la transmission de l'histoire mais aussi, la valorisation des événements qui ont attiré à notre histoire. Donc, on ne peut pas seulement se dire qu'on valorise le 20 décembre aux heures ouvrables lors des heures de bureau. On ouvre, également, les bâtiments et ce avec le volontariat propre des agents, qui veulent bien être présents, ou pas. Donc, cela ne s'est pas fait seulement en décembre 2025. Cela s'est fait en 2024. Cela s'est fait en 2023, en 2022. Quoique, quand il y a eu le Covid, il y avait très peu de public et très peu d'ouverture, et même les années auparavant. Donc, nous, on n'a jamais mis le doigt sous le nez de quelque agent que ce soit, et je me sens visée, parce que, étant au niveau de l'éducation et de la culture, je gère le personnel et donc à

aucun moment, ni moi, ni M. le DGS, ni l' élu à la culture, ni M. le maire n'imposons des présences des agents. On était trois, ce jour-là. Et ce sont deux personnes, en plus de moi-même qui ont été présentes. Non seulement pour permettre à la population d'avoir accès aux différentes expositions qui ont été travaillées en lien avec les agents, mais aussi, à la remise des récompenses, sur toute une organisation, concernant cette période historique de l'esclavage et de l'abolition de l'esclavage, qui se fait chaque année. Mais aussi, grâce au Département qui a bien voulu nous offrir un film qu'on a projeté, en amont, et sur la journée du 20 décembre. Je tenais à rassurer chaque élu présent que cela n'a été, en aucun cas, un forcing. Cela a été vraiment du volontariat, avec la motivation et la passion de faire soit redécouvrir l'histoire, soit s'approprier l'histoire, ou revenir encore, profiter du moment présent. Merci.

M. le Maire : Merci. Deuxième sujet : les chemins goudronnés. Votre question, c'était quoi, M. SAINT-LAMBERT ?

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Quel est le montant de l'enveloppe Garance qui vous a été versé ? Et pourquoi le Conseil municipal n'a pas été sollicité pour donner son avis, sur ce dossier, j'avais dit qui sent le goudron électoral ?

M. le Maire : Un montant de 2 millions. J'aurais, quand même, pensé que, au-delà de cette période électorale, vous, ancien élu, où vous avez, pendant quelques années, essayé avec les autres personnes qui étaient aux affaires de cette commune, tout le monde a essayé de bétonner ou de goudronner ces chemins. Vous n'y êtes jamais arrivé. Jamais. Nous, cet avantage qu'on a eu, et sur un malheur, sur Garance qui a désolé beaucoup de personnes, vu les chemins dégradés, on a eu une subvention exceptionnelle de l'État, d'un montant de 2 millions, pour pouvoir goudronner les chemins. Il y avait les chemins communaux. Ensuite, il y avait encore une subvention qui disait « la commune de La Plaine-des-Palmistes, si vous avez des chemins que vous êtes déjà intervenu dessus par rapport à des demandes, où il y avait un rapport de police, et tout cela, vous pouvez aussi bétonner les chemins privés, dans l'avenir que cela devienne des chemins communaux. ». Nous-mêmes, on était étonnés. J'ai demandé à mes services de vérifier, à plusieurs reprises, et de demander des notes si vraiment on a l'autorisation de faire des chemins privés. J'étais aussi étonné que vous. Oui, on l'a eu. Et on a fait tous les chemins qui étaient déjà enregistrés à la collectivité, sur des chemins cassés, dangereux, etc. Je pensais que tout le monde aurait été fier. On a fait mieux, on a goudronné. Cela revient moins cher.

M. Joan DORO : J'ai été, pendant cinq ans, celui avec qui les doléances, de la part de tel ou tel riverain, arrivaient parce que « mon chemin est cassé », « mettez un petit peu scorie », « arrangez mieux » parce que ma maman est malade, parce que je suis handicapé. Donc, en fait, si je comprends bien, pour les chemins privés, ce qu'il faut faire, à partir d'aujourd'hui, c'est que chaque palmyrain qui réside avec un groupe d'habitants dans un chemin privé, c'est mon cas en l'occurrence. En plus, moi, dans mon chemin, il y a un terrain communal d'où l'eau des évacuations pluviales sort et détruit le chemin. Donc, en fait, nous, on avait pris l'habitude, en tant que bons voisins, de s'entendre pour prendre un camion de scories et une pelleuse pour venir arranger notre chemin. Donc, là, du coup, il est mieux d'appeler la commune pour que les policiers municipaux viennent faire un constat et que, à l'avenir, les chemins privés soient goudronnés. C'est ce que vous nous dites ? Écoutez, je pense qu'il faut annoncer cette bonne nouvelle-là, à tout le monde. Il faut annoncer. Arrêtons de ne rien demander à la commune, arrêtons de s'organiser entre voisins à prendre un camion qui coûte 400 € et une pelleuse à 600 € la journée, pour arranger nos chemins. Laissons le chemin dégradé et puis, appelons la municipalité. Moi, j'ai de la chance, il me manque une jambe. Donc, je suis handicapé. Donc, moi, je vais pouvoir le faire au lendemain des élections municipales, à l'issue de mon mandat électif. Et j'espère, qu'aux prochaines subventions qui arrivent, les chemins privés, mon chemin, la rue Amédée Doro, je le dis, ce soir, devant toute l'assistance, du moins les personnes qui ont eu la gentillesse et peut-être la politesse de rester, à l'avenir, j'espère que les policiers municipaux viendront constater, également, que dans la rue Amédée Doro, comme dans la rue Benile Desprez, comme dans la rue des poiriers sont en mauvais état et que la commune, les nouveaux élus, les élus qui restent, les élus qui partent, inscriront la totalité des chemins privés des riverains dans leur financement pour le goudronnage et le bétonnage des voiries non communales.

M. Steven BAMBA : Je précise, quand même, que dans cette démarche-là, la rétrocession est obligatoire derrière, avec plusieurs quartiers de riverains. Les conventions sont en cours de signature voire déjà signées. Notamment, je pense à la rue des Franciscéas, qui est juste derrière. L'objectif, derrière, c'est de récupérer la pleine propriété des chemins parce que, dès lors que la commune intervient, effectivement, la propriété doit être transférée. Donc, c'est la condition pour qu'on puisse intervenir, c'est que, derrière, les propriétaires privés soient aussi d'accord qu'il y ait une rétrocession qui soit faite à la commune.

M. Joan DORO : Oui mais, là, ce n'est pas le cas, M. BAMBA.

M. Steven BAMBA : Si, si. C'est ce qui a été organisé par le service foncier, avec des courriers qui sont adressés depuis une dizaine de jours maintenant. Cela correspond, aussi, au temps où les travaux ont démarré. Tout simplement, parce que les étapes se sont enchaînées assez rapidement pour tenir les délais parce qu'on a jusqu'au 04 avril 2026.

M. Joan DORO : Je m'en souviens. C'est moi qui avais fait le recensement, au mois de novembre. Photos à l'appui, mails à l'appui.

M. Steven BAMBA : Oui. On a toujours jusqu'au 04 avril. Voilà

M. Joan DORO : Mais, de par l'équité dont, moi, je mets en avant, je n'avais recensé que les chemins communaux.

M. le Maire : On était tous étonnés et surpris de la décision de l'État d'avoir la possibilité de bétonner. Et justement, l'appel sera fait. Toutes les personnes qui veulent, aujourd'hui, céder et avoir un chemin bétonné, qu'ils viennent faire une demande et on espère avoir des subventions parce que je trouve dommage que toutes les personnes payent, aujourd'hui, les mêmes impôts et elles ne sont pas loties de la même façon. Donc, il faudrait que tous les chemins de La Plaine-des-Palmistes arrivent à être goudronnés, avec un trottoir, avec de l'éclairage public parce que tout le monde paye des impôts. Ce n'est pas la première fois que je le dis. Mais, il faut faire au fur et à mesure parce qu'il y a des endroits où il y a des riverains qui n'acceptent pas de donner leur part et on est obligé de mettre en standby. Mais, c'est dommage et on le fera, à l'avenir, pour que toutes les personnes de La Plaine-des-Palmistes qui paient des impôts soient loties à la même enseigne. Merci beaucoup.

M. Joseph Luçay CHEVALIER : Concernant le chemin qui est à côté de chez moi, il y en a qui ont dit « M. CHEVALIER n'a pas voulu qu'on bétonne le chemin. ». M. CHEVALIER n'a pas dit qu'il ne voulait pas bétonner le chemin. M. CHEVALIER a dit qu'on est plusieurs voisins, plusieurs propriétaires sur cette voie, que ce chemin ne sera pas bétonné à l'état actuel puisqu'à chaque fois on met des graviers dedans et ce chemin monte. Il a déjà pris, au moins, 60 centimètres de hauteur, d'où les trous d'évacuation dans les murs des voisins qui longent ce chemin sont obstrués par ces graviers. Et si on laisse bétonner, si on laisse goudronner, dans l'état actuel, je n'ai pas la compétence de boire toute l'eau qui arrive là. Tout le chemin de la rue Eugène Rochetaing qui descend, quand le pont est bouché, l'eau traverse la voie et rentre chez Maxo, rentre chez moi, rentre chez tous les voisins et nous sommes inondés parce que c'est mal fait. Alors, s'il y a l'intention de réparer ce chemin, il faut que cela soit fait comme cela doit être fait. C'est-à-dire, décaissement, buse pour évacuer l'eau parce que toute l'eau du chemin entre chez moi et je suis inondé à chaque fois qu'il y a un cyclone. Donc, tant que ce n'est pas pris en compte, tous les propriétaires ne seront pas d'accord qu'on touche à ce chemin. Il faut avoir la présence d'esprit de rassembler tous les voisins, tous les propriétaires et de discuter sur la façon dont on va faire ce chemin. Ce chemin fait, à peine, trois mètres de long. On ne va pas faire double voie, là-dedans. Si on doit rétrocéder ce chemin à la commune, avec des réserves communales, cela ne va pas se faire comme cela. Moi, j'ai un mur de 80 mètres de long. Est-ce que vous êtes prêt à refaire mon mur de 80 mètres de long ? Parce qu'aujourd'hui, tous les trous que j'ai laissés dans ce mur pour évacuer l'eau sont bouchés. Je fais comment, si on bétonne dans l'état actuel ? Donc, il faudra revoir, d'abord, la position de la commune sur la remise en état de ce chemin à l'état original pour commencer à réfléchir sur la restructuration de la route. Ce chemin reste un chemin privé jusqu'à présent. Et tant qu'on n'a pas eu une réunion de quartier, on ne touchera pas à ce chemin. Voilà, M. le maire.

M. le Maire : Très bien. Hôtel à ciel ouvert, je ne vais pas répondre. Ce sont des questions qui reviennent à chaque fois. Pour les agressions de bus, ce n'est malheureusement pas de notre ressort. Vous me demandez si je n'ai pas un peu d'empathie pour dire « excusez-nous ». Mais, nous, on a de l'empathie pour tout le monde. Cela peut être nos enfants. J'ai une petite fille qui descend à l'école. Elle prend le bus tous les jours, comme beaucoup d'entre nous. Mais, quels sont nos moyens, aujourd'hui, pour arriver à mettre de l'ordre ? On met des gendarmes supplémentaires dans tous les bus ?

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Je ne vous ai pas demandé de mettre de l'ordre. Je vous ai dit, seulement, que votre silence sur ce dossier me semble un silence complice avec le staff de la Cirest.

M. le Maire : Un silence complice avec le staff de la Cirest ?

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Non pas que vous souteniez le chauffeur ou je ne sais quoi. Non. Cela n'entre pas là-dedans. C'est dans votre méthode. Vous n'avez aucune empathie pour les familles qui sont concernées, ni pour les enfants. Vous êtes vice-président de la Cirest. À aucun moment vous n'avez sorti un communiqué pour dire que « cette affaire, nous la prenons à bras le corps et nous apportons tout notre concours à la police, aux renseignements, ou je ne sais quoi. ». Vous avez, là, raté une occasion de vous racheter sur un dossier sensible. Mais, j'ai bien dit, ce ne sont que des présomptions d'innocence. Mais, on ne met pas en cause, en ce moment, ce que les enfants ont dénoncé à la police. Sinon, le dossier ne serait pas monté à plusieurs ministères. Donc, c'est vraiment, on est au niveau 3, comme l'a dit, dans le quotidien hier et encore aujourd'hui. Je trouve que votre position est, un petit peu, en cachièt' (en cachette), pour parler créole.

Mme Héliette THIBURCE : On n'utilise pas le malheur des gens en public.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : On n'a pas cité de noms, madame.

M. le Maire : Petite parenthèse. La Cirest a communiqué sur ce sujet et n'a pas voulu trop polémiquer puisqu'on est en période électorale. C'est le rôle du président de la Cirest.

Mme Sophie ARZAL : Merci de me donner la parole. C'est le dernier Conseil municipal, donc, je voulais saluer l'ensemble des équipes, bien évidemment, des élus aussi et particulièrement, les positions courageuses et le travail qui a été mené par l'ex-adjoint élu Joan DORO. Vraiment, je souhaite le saluer. Concernant la question des routes privées, je ne sais pas s'il faut en rire ou en pleurer parce que la démonstration était réelle. Pour autant, c'est un sujet important et essentiel pour notre commune. Alors, s'il y a les moyens, effectivement, de permettre à l'ensemble des propriétaires privés de voir leur chemin bétonné, je pense que la situation est telle qu'on ne peut être que pour, à partir du moment où nous sommes dans la légalité. Donc, quelque part, la question était, véritablement, sur : « Est-ce légal ? ». Est-ce que cela a été fait dans un cadre légal ? Vous nous avez dit « fait sur autorisation de M. le Préfet ». Donc, moi, j'en prends acte. Juste par rapport à cela, et notamment sur le choix des communes, j'entends, ce soir, que cela a été fait parce qu'il y avait déjà eu quelques opérations de repérages, de demandes avec un caractère, je ne sais pas quel caractère d'ailleurs. Si c'était la sécurité, l'insécurité ou peut-être aussi parce que je pose la question sur des bouches à incendie, par exemple, est-ce que cela a été tenu compte ou pas, pour le choix qui a été fait. Mais, voilà, c'était des questions un peu comme cela. Et une toute dernière. On vous rend quand les ordinateurs ?

M. Steven BAMBA : Je crois qu'on souhaitait aborder ce point en toute fin de Conseil. Il me semble que cela doit être restitué à la fin du mandat. De toute façon, ils seront rapidement obsolètes, ils ont cinq ans, bientôt. Pour le nouveau mandat, il sera prévu l'acquisition de nouveaux ordinateurs parce que la Cirest ne financera pas les ordinateurs du futur mandat. Donc, nous, on prévoit déjà une acquisition, avec possiblement des Conseils municipaux qui seront organisés en version papier, pour les deux ou trois premiers Conseils municipaux.

Mme Sophie ARZAL : Donc, ce qui veut dire que les élus actuels, on vous rend quand les ordi ?

Mme Gabrielle PITOOU : C'est programmé avec le service informatique d'ici la semaine qui précèdera le scrutin.

Mme Sophie ARZAL : Début mars alors.

M. Steven BAMBA : Le 13 mars, au plus tard.

Mme Sophie ARZAL : Très bien. Merci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal du 18 février 2026 est levée à 19H52.

Secrétaire de séance,



PAYET Johnny Maire 	FAUSTIN Jean Yves 1 ^{er} adjoint 	IGOUBE Sabine 2 ^{ème} adjointe 	DAMOUR Jean-Claude 3 ^{ème} adjoint 
THIBURCE Hélette 4 ^{ème} adjointe 	RIVIERE Alain 5 ^{ème} adjoint 	DALLEAU Gina 6 ^{ème} adjointe 	PAYET Mickaël 7 ^{ème} adjoint 
MOGALIA Mélissa 8 ^{ème} adjointe	ALBUFFY Sonia Conseillère municipale	LEFLEM Bernard Conseiller municipal 	MAILLOT Béatrice Conseillère municipale 
JULIE Willy Conseiller municipal 	BERGAMME Henriette Conseillère municipale 	FONTAINE Wilfrid Conseiller municipal 	PROBST Emmanuelle Conseillère municipale 
FOSSY Bernard Conseiller municipal 	LAURET Blandine Conseillère municipale 	JUSTINE Victorien Conseiller municipal 	PARIEL Myriam Conseillère municipale 
DIJOUX François Conseiller municipal 	BOYER Annie Claude Conseillère municipale 	MAURER Mhedi Conseiller municipal 	CANDASSAMY Emilie Conseillère Municipale 
ARZAL Sophie Conseillère municipale	JISTA Elian Conseiller municipal	ROCHETAING Roseline Conseillère municipale	AZOR Frédéric Conseiller municipal 
BALASSY Reine Claude Conseillère municipale 			